

Le programme d'action

FICHE ACTION N°0-1 : ANIMATION GENERALE DU PAPI.....	3
FICHE ACTION N°1-1 : POURSUITE DU RECENSEMENT ET DE LA POSE DE NOUVEAUX REPERES DE CRUE.....	5
FICHE ACTION N°1-2 : ELABORATION, REVISION DES DOCUMENTS D'INFORMATION COMMUNAUX SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	7
FICHE ACTION N°1-3 : REALISATION D'ATELIERS PEDAGOGIQUES AUPRES DES SCOLAIRES.....	9
FICHE ACTION N°1-4 : LETTRE D'INFORMATION DU PAPI VIENNE - CLAIN.....	11
FICHE ACTION N°1-5 : EXPOSITION ITINERANTE SUR LES INONDATIONS PASSES.....	12
FICHE ACTION N°1-6 : DEVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA VULNERABILITE AUX INONDATIONS VIENNE - CLAIN	13
FICHE ACTION N°1-7 : POSE DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES.....	14
FICHE ACTION N°1-8 : SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU RISQUE D'INONDATION	16
FICHE ACTION N°1-9 : REALISATION D'UN GUIDE PEDAGOGIQUE SUR LES TECHNIQUES DE REDUCTION DES RUISSELLEMENTS EN MILIEU RURAL	18
FICHE ACTION N°1-10 : SENSIBILISATION DES ELUS DE LA VIENNE.....	19
FICHE ACTION N°1-11 : CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION SUR LES DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE INONDATION (TRI, SLGRI, PAPI) AINSI QUE SUR L'INTEGRATION DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME. CETTE ACTION CONCERNE LES PARTIES PRENANTES CONCERNEES PAR LE RISQUE INONDATION (AMENAGEURS) DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE.....	21
FICHE ACTION N°1-12 : MOBILISER LA MEMOIRE LOCALE DE L'ALEA INONDATION ET SENSIBILISER LES HABITANTS A CE PHENOMENE DES COMMUNES DE LESSAC, ABZAC ET ORADOUR-FANAIS	23
FICHE ACTION N°1-13 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	25
FICHE ACTION N°2-1 : EVALUATION DES BESOINS D'EQUIPEMENTS EN ECHELLES LIMNIMETRIQUES	27
FICHE ACTION N°2-2 : POSE D'ECHELLES LIMNIMETRIQUES.....	29
FICHE ACTION N°2-3 : INSTRUMENTATION DE LA VALLEE DU TALBAT.....	31
FICHE ACTION N°3-1 : ASSISTANCE A L'ELABORATION DES CAHIERS DE PRESCRIPTION DE SECURITE DES CAMPINGS EN ZONE INONDABLE.....	33
FICHE ACTION N°3-2 : ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DE TRAFIC EN CAS D'INONDATION POUR LES RIVIERES CLAIN (DE VIVONNE A CHATELLERAULT) ET DE LA BOIVRE.....	35
FICHE ACTION N°3-3 : REALISATION DES CAHIERS DE PRESCRIPTIONS DE SECURITE (CPS) POUR LES CAMPINGS EN ZONE INONDABLE.....	37
FICHE ACTION N°3-4 : FAIRE VIVRE LES OUTILS DE PREPARATION A LA GESTION DE CRISE EN CAS D'INONDATION AU SEIN DE GRAND POITIERS.....	38
FICHE ACTION N°4-1 : ÉTUDE D'OPPORTUNITE DE PRESCRIPTION DU PPRI CLAIN AMONT (VIVONNE / ITEUIL / ROCHES-PREMAIRES-ANDILLE / CHATEAU-LARCHER ET ASLONNES.....	40
FICHE ACTION N°5-1 : DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATS DE GRAND CHATELLERAULT ET APPUI AUX ADMINISTRES POUR LA REDACTION DE LEURS DEMANDES DE SUBVENTIONS.....	42
FICHE ACTION N°5-2 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATS DE GRAND CHATELLERAULT	44
FICHE ACTION N°5-3 : DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE GRAND CHATELLERAULT.....	46
FICHE ACTION N°5-4 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE GRAND CHATELLERAULT.....	47

FICHE ACTION N°5-5 : DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATS DE GRAND POITIERS ET APPUI AUX ADMINISTRES POUR LA REDACTION DE LEURS DEMANDES DE SUBVENTIONS.....	49
FICHE ACTION N°5-6 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES HABITATS DE GRAND POITIERS.....	51
FICHE ACTION N°5-7 : DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE GRAND POITIERS.....	52
FICHE ACTION N°5-8 : TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE GRAND POITIERS	53
FICHE ACTION N°5-9 : DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES ENTREPRISES DE GRAND POITIERS	54
FICHE ACTION N°6-1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES, ZONES A RISQUES ET AMENAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE «PREVENTION DES INONDATIONS» ET DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'INTERVENTION	55
FICHE ACTION N°6-2 : TRAVAUX DE GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR DES « BASSINS TESTS ».....	58
FICHE ACTION N°6-3 : REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LES BASSINS PRIORITAIRES.....	66
FICHE ACTION N°6-4 : DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX CHIFFRE ET HIERARCHISE VISANT LA RESTAURATION ET LA PRESERVATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) SUR LE CLAIN AVAL.....	68
FICHE ACTION N°6-5 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DE L'ALEA RUISSELLEMENT ET ETABLIR UN PLAN DE GESTION SUR LES BASSINS PRIORITAIRES DE GRAND CHATELLERAULT.....	70
FICHE ACTION N°6-6 : DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX CHIFFRE ET HIERARCHISE VISANT LA RESTAURATION ET LA PRESERVATION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE (ZEC) SUR LE CLAIN AMONT.....	72
FICHE ACTION N°6-7 : REALISATION DES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES ECRETEURS DU TALBAT (COMMUNE DE CHAUVIGNY)	83

Axe 0 : Gouvernance

Fiche action n°0-1 : Animation générale du PAPI

Objectif : Consolider le rôle de l'EPTB Vienne en tant que coordonnateur/animateur du futur PAPI Vienne - Clain (SLGRI Disposition 2) - Animer le PAPI Vienne Clain et coordonner la mise en œuvre des opérations.

Description de l'action :

La présente fiche action concerne le financement de l'équipe-projet en charge de l'animation du PAPI Vienne - Clain. L'animation consiste principalement à :

- Assurer le suivi technique, administratif et financier du programme ;
- Assurer la coordination des porteurs de projets et animer le comité de pilotage en charge du suivi du PAPI ainsi que le comité technique ;
- Réaliser un bilan annuel, mi-parcours et final du PAPI sur la base des indicateurs retenus ;
- Être un support technique auprès des porteurs de projets inscrits dans le PAPI ;
- Participer au suivi des actions inscrites dans le PAPI.

Par ailleurs, l'EPTB est également porteur de projets dans le PAPI. L'équipe d'animation assurera le suivi de la mise en œuvre des actions de l'EPTB Vienne. Les besoins nécessaires sont estimés à hauteur de 2,1 ETP (1,1 ETP en 2023 puis 2,1 ETP entre 2024 et 2029). L'animation en 2023 est mise à profit pour s'assurer d'une mise en œuvre des actions dès début 2024 (rédaction cahier des charges, mise en place des conventions, ...).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne. L'équipe d'animation se compose de 2,1 ETP. La mise en œuvre de cette action sera assurée par les instances de gouvernance du PAPI (COTECH, COPIL).

Echéancier prévisionnel : Le montant sur l'année 2023 est proratisé en fonction de la date estimée de labellisation du PAPI par la CIPL à savoir le 12/06/2023.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	1,1 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	2,1 ETP	
Coût de l'action (€)	35 684	107 872	107 872	107 872	107 872	107 872	72 185	647 229

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
647 229	647 229

	Part (%)	Montant €
EPTB Vienne	33,31	215 615
Etat – FPRNM/BOP181	50,00	323 615
FEDER Plan Loire	16,69	108 000
TOTAL	100	647 229

Indicateurs de suivi/réussite :

Pilotage du PAPI

Taux de réalisation global

Taux de réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Fiche action n°1-1 : Poursuite du recensement et de la pose de nouveaux repères de crue

Objectif : Accompagner les actions de communication institutionnelle en matière de culture du risque inondation (SLGRI Disposition 16)

Description de l'action :

La matérialisation des repères de crue est une obligation réglementaire pour toute commune couverte par un PPRI. Pour l'ensemble des communes concernées par un risque d'inondation et ayant connu un évènement (ancien ou récent), le repère de crue constitue un élément majeur de la culture du risque inondation.

La présente action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne mais en étroite relation avec les communes (convention). Les étapes sont les suivantes :

1. recenser les anciennes traces d'inondation et les repères existants à matérialiser ;
2. déterminer les sites intéressants de pose de repères de crue ;
3. assurer la signature de conventions avec les propriétaires concernés pour la pose de repères de crue ;
4. niveler et géoréférencer les repères de crue ;
5. fabriquer les repères de crue ;
6. poser les repères de crue ;
7. éditer des fiches d'identification des anciennes traces et de chaque repère de crue posé et alimenter la base de données nationale ;
8. diffuser les informations

L'action prévoyait initialement la pose d'environ 90 repères de crue. Ce nombre de repères est ajusté dans le cadre de l'avenant 1 à environ 50/60 repères permettant à toutes les communes prioritaires d'avoir bénéficié de l'action y compris pour quelques communes complémentaires.

A date de la validation de l'avenant 1 (= septembre 2026), une quarantaine de repères de crue (avec ou sans totem) ont été posées ou seront posées d'ici fin septembre 2026 pour un montant d'environ 36 000 euros HT. Environ 4 communes doivent encore bénéficier de cette action à raison de 2 repères de crue sur totem par commune.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtelleraut/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées (en dehors de celles ayant déjà bénéficiées de l'implantation de repères de crue dans le cadre du PAPI Vienne aval) donc d'autres communes pourront également bénéficier de cette action.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

Ce travail sera réalisé en étroite concertation avec les communes. Il sera réalisé en régie pour les phases préparatoires (étapes 1 à 3) et les phases de diffusion de l'information (étapes 7 et 8). La pose de repères de crue (étape 6) pourra également être réalisée en régie. Les phases de nivellement et de fabrication (étapes 4 et 5) seront externalisées. Le recrutement d'un stagiaire est envisagé pour les parties en régie.

Un échange technique aura lieu en amont de l'action avec DDT/DREAL pour cadrer la typologie des repères de crue à poser.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Etapes 1 à 3	Etapes 1 à 3	Etapes 4 à 6	Etapes 7 à 8			
Coût de l'action (€) (HT) initial		12 000	12 000	12 000			36 000
Coût de l'action (€) (HT) avenant 1		12 000	17 000	17 000			46 000

Plan de financement: Compte tenu du nombre de repères envisagés à poser ainsi que de l'installation de totems supports, le cout moyen unitaire est estimé à environ 750 euros HT (environ 350 euros HT/repère seul et 1 1150 euros HT/repère avec totem).

Montant HT initial	Montant HT avenant 1	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC) avenant 1
36 000	46 000	36 000	46 000

	Part (%)	Montant € (HT) initial	Montant € (HT) avenant 1
EPTB Vienne	20	7 200	9 200
Etat - FPRNM	80	28 800	36 800
TOTAL	100	36 000	46 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de marques recensés
Nombre de repères posés

Fiche action n°1-2 : Elaboration, révision des Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Objectif : Accompagner les actions de communication institutionnelle en matière de culture du risque inondation (SLGRI Disposition 16)

Description de l'action :

L'EPTB Vienne souhaite proposer un accompagnement pour la réalisation ou l'actualisation du volet inondation du DICRIM. Au même titre que le PCS, ce document est obligatoire pour les communes ayant un PPRI approuvé. Il est un relais indispensable de l'information préventive pour les citoyens exposés aux risques majeurs.

Contenu de l'action :

1. recenser les communes volontaires ;
2. mettre à disposition les données capitalisées dans le cadre du PAPI et utiles au DICRIM ;
3. actualisation ou réalisation des DICRIM ;
4. assister et conseiller les communes dans les opérations de communication à mettre en œuvre pour informer le citoyen des risques présents sur son lieu de vie (pourra être réalisé en régie)

Pour exemple, il pourrait être mis à disposition un exemple type d'une page web qui permettrait aux communes de développer un onglet « Risque d'inondation » sur leur site internet communal. Cet onglet pourrait être adapté à l'ensemble des risques naturels présents sur la commune. Il permettrait aux municipalités de communiquer et de mettre à disposition certaines informations essentielles à la population.

Dans le cadre de cette action une communication autour des Plans Familiaux de Mise en Sureté (PFMS) sera réalisée. Également le livret pédagogique réalisé dans le cadre du PAPI Vienne aval sur « les bons gestes à adopter » pourra être réédité.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain.

Les communes sur lesquelles cette action sera réalisée en priorité sont celles n'ayant pas réalisé leur DICRIM avec une obligation de réalisation et pour lesquelles il y a un risque inondation identifié. (Communes n'ayant pas réalisées leur DICRIM : 68 dont 64 ayant l'obligation de le réaliser. Parmi ces 64 communes, 42 sont concernées par le risque inondation).

Également, seront privilégiées les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtelleraut/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations sur lesquelles le PPRI sera révisé dans les prochaines années (= 23 communes). L'action concernera donc un volume total de 65 communes.

La DDT de la Vienne indique que toutes les communes de la Vienne sont référencées comme étant exposées à un risque majeur de fait elles ont pour obligation de réaliser leur DICRIM.

État d'avancement des Documents
d'Information Communaux sur les Risques
Majeurs (DICRIM)

Périmètre d'actions et stratégies

■ Périmètre SLGRI Vienne-Clain

— Limite administrative

● Chef lieu

□ Limite communale

Hydrographie

— Cours d'eau principaux (la Vienne et le Clain)

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)

■ Obligatoire - Réalisé

■ Obligatoire - En cours de réalisation

■ Obligatoire - Non réalisé

■ Non obligatoire - Réalisé

■ Non obligatoire - En cours de réalisation

■ Non obligatoire - Non réalisé

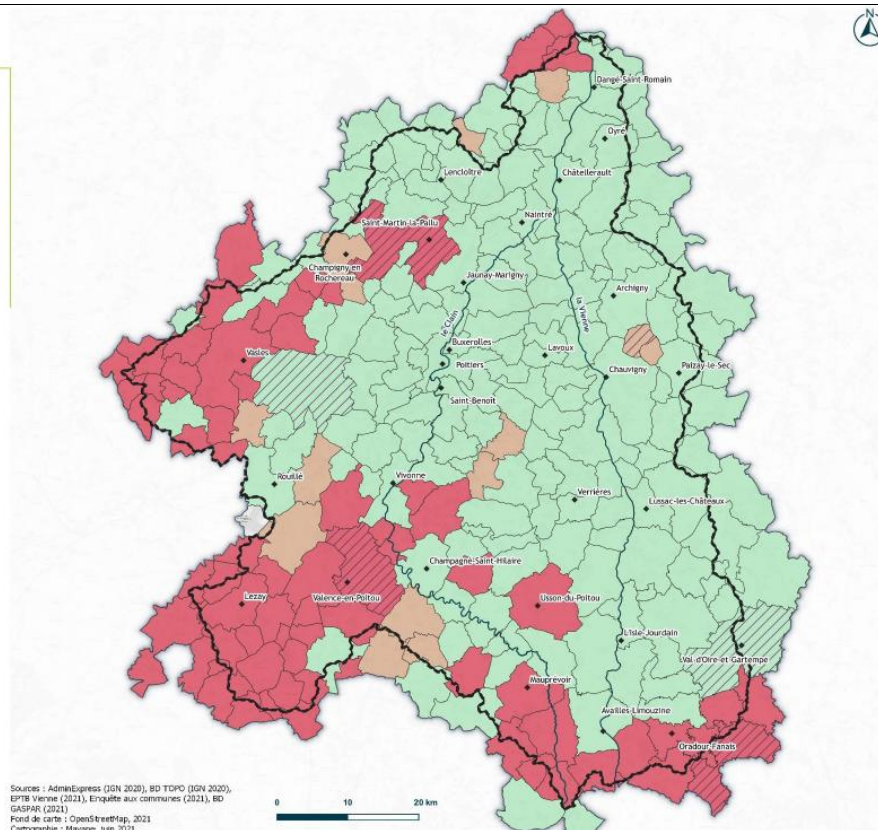


Figure 74 : Carte des DICRIM sur le territoire de la SLGRI Vienne/Clain (Mayane, 2021)

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires. La prestation sera externalisée.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Etapes 1 à 4	Etapes 1 à 4	Etapes 1 à 4	Etapes 1 à 4	Etapes 1 à 4	Etapes 1 à 4	
Coût de l'action (€) (TTC)	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	117 000

Plan de financement : 65 communes ciblées à raison d'environ 1 800 euros TTC/commune.

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
97 500	117 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	23 400
Etat - FPRNM	80	93 600
TOTAL	100	117 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de DICRIM réalisé ou actualisé

Retours des participants sur l'accompagnement proposé

Nombre de communes ayant développé des opérations de communication sur les DICRIM

Fiche action n°1-3 : Réalisation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires

Objectif : Accompagner les actions de communication institutionnelle en matière de culture du risque inondation (SLGRI Disposition 16)

Description de l'action :

Cette action s'adresse aux classes de CM1/CM2 des écoles du territoire concerné (voir rubrique suivante), certaines classes de plusieurs niveaux sont parfois regroupées.

Pour mener à bien cette action, trois étapes sont prévues :

1. Démarches administratives visant à obtenir les autorisations auprès de l'Education Nationale
2. Identification des écoles volontaires sur la base d'un appel à candidature
3. Animation des ateliers
4. Enquête de satisfaction auprès des enseignants

Le format de l'atelier est basé sur 2 demi-journées à savoir un temps en classe et un temps à l'extérieur. Le premier temps permet aux élèves de découvrir la thématique et les notions à connaître. Le deuxième temps est consacré à des travaux pratiques : lecture de paysage, observation des repères de crues posés...

L'EPTB Vienne (dans le cadre du PAPI Vienne aval et en collaboration avec CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe) a développé des supports pédagogiques comme le jeu « Vienne et crues » qui pourront être réutilisés lors de ces ateliers. Une déclinaison de ce jeu pourrait également être envisagée sur le Clain. D'autres supports pédagogiques pourront également être créés (ex : maquette ludique et interactive pour que les enfants puissent mieux saisir les enjeux liés aux inondations près de chez eux).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtelleraut/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

L'action sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne mais en collaboration avec les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe.

Compte tenu du succès de cette action dans le cadre du PAPI Vienne aval, il est envisagé de dimensionner cette action pour qu'elle soit reconduite annuellement.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Créations supports pédagogiques	Animation ateliers	Animation ateliers	Animation ateliers	Animation ateliers	Animation ateliers	
Coût de l'action (€) (TTC)	5 500	19 488	19 488	19 488	19 488	19 488	102 940

Plan de financement : 26 communes ciblées comprenant 84 écoles et environ 168 classes (1 CM1/1 CM2) avec un objectif d'un atelier par classe (= 2 demi-journées) et un coût d'environ 580 euros TTC/classe.

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
85 783,33	102 940

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	20 588
Etat - FPRNM	80	82 352
TOTAL	100	102 940

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de classes et d'élèves ayant bénéficié des ateliers

Fiche action n°1-4 : Lettre d'information du PAPI Vienne - Clain

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

Il s'agit d'une action de diffusion de l'information des actions entreprises dans le cadre du PAPI. Elle sera diffusée sur support papier et sera déclinée sous différentes formes notamment par voie électronique.

La périodicité de cette lettre sera annuelle. La première lettre sera dédiée à l'engagement de la démarche PAPI.

Le contenu de cette lettre sera élaboré par l'EPTB Vienne. Le témoignage de porteurs de projets pourra être envisagé. La mise en forme et l'édition sera confiée à un prestataire externe.

La lettre sera communiquée à toutes les parties prenantes du PAPI par voie électronique. Les versions papiers seront communiquées aux membres du comité de pilotage et notamment aux mairies en plusieurs exemplaires pour information des élus et mise à disposition du public.

En dernière année, un recueil des réalisations pourra être élaboré afin de recenser l'ensemble des actions entreprises sous la forme de fiche de synthèse.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne
La prestation sera externalisée pour la mise en forme et l'édition.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	1 lettre info	1 lettre info	1 lettre info	1 lettre info	1 lettre info	1 lettre info + recueil des réalisations	
Coût de l'action (€) (TTC)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	5 000	12 500

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
10 416,67	12 500

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	2 500
Etat - FPRNM	50	6 250
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	3 750
TOTAL	100	12 500

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de lettres diffusées

Fiche action n°1-5 : Exposition itinérante sur les inondations passées

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

A partir de l'exposition itinérante réalisée dans le cadre du PAPI Vienne aval et qui s'est concentré sur les inondations passées de la Vienne, il s'agit pour cette action de compléter l'exposition par les inondations passées du Clain.

Pour mener à bien cette action, un travail de collecte d'information sera réalisé en régie par l'EPTB Vienne auprès des archives des collectivités territoriales et de leurs groupements. Un appel à contribution des citoyens pourra également être envisagé afin de mobiliser la population en recensant d'anciennes photographies ou cartes postales.

Une fois ce travail de collecte réalisé, il s'agira de mettre en forme ces informations pour les intégrer dans des kakémonos (5 à 6). Il est également envisagé de déployer cette exposition (y compris celle sur la Vienne soit une 10aine de panneaux au total) à partir de supports adaptés à l'extérieur et qui peuvent être fixés au sol pour être laissé à la lecture de la population sur une place publique par exemple.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne
La prestation sera externalisée pour la mise en forme et l'édition.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Recensement et collecte	Mise en forme des panneaux	Pose et installation des panneaux par itinérance				
Coût de l'action (€) (TTC)		15 000	9 000				24 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
20 000	24 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	4 800
Etat - FPRNM	80	19 200
TOTAL	100	24 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des supports de communication
Nombre d'utilisation de l'exposition itinérante

**Fiche action n°1-6 : Développement de l'observatoire de la vulnérabilité aux inondations
Vienne - Clain**

Objectif : Améliorer et renforcer le partage des connaissances du risque d'inondation (Disposition 17 SLGRI)

Description de l'action :

L'observatoire de la vulnérabilité aux inondations a été développé dans le cadre du PAPI Vienne aval en partenariat avec le CEREMA. Il permet de consulter pour chaque indicateur de vulnérabilité un onglet dédié comprenant une carte dynamique, des graphiques, des résultats bruts et une fiche téléchargeable et imprimable avec les éléments de construction de l'indicateur et la carte de vulnérabilité. Cet observatoire se décline en deux outils :

- L'observatoire en ligne accessible par le public à partir de l'adresse suivante <https://obs-inondation.eptb-vienne.fr/>
- L'utilisation d'un logiciel SIG pour un accès « expert » (accès limité via identifiant/mot de passe) permettant de charger, télécharger et consulter des données brutes.

L'observatoire se limite actuellement au périmètre de Grand Poitiers et les communes inscrites au PAPI Vienne aval. L'action vise à :

- Etendre l'observatoire au périmètre du PAPI Vienne - Clain
- Mettre à jour les indicateurs à l'échelle de ce périmètre en utilisant les dernières méthodes de calcul
- Intégrer de nouveaux indicateurs
- Afficher l'aléa ruissellement
- Développer une fonctionnalité permettant une mise à jour automatique des indicateurs

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne

La prestation sera externalisée, la reconduite d'un partenariat avec le CEREMA est envisagée.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation		MAJ observatoire	MAJ observatoire				
Coût de l'action (€) (TTC)		40 000	40 000				80 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
66 666,67	80 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	16 000
Etat - FPRNM	80	64 000
TOTAL	100	80 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Mise à jour des indicateurs et de l'observatoire

Fiche action n°1-7 : Pose de panneaux pédagogiques

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

Cette action a pour finalité de renforcer la culture du risque au sein de la population du bassin Vienne-Clain. La pose de panneaux pédagogiques permet d'informer et de sensibiliser la population, d'améliorer la diffusion de l'information, mais aussi de faire comprendre le risque.

La présente action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne mais en étroite relation avec les communes (convention). Les étapes sont les suivantes :

1. définir le modèle et le contenu des panneaux pédagogiques (inondations passées, repères de crue, QR code, ...);
2. déterminer les sites intéressants de pose des panneaux pédagogique ;
3. assurer la signature de conventions avec les propriétaires concernés pour la pose de panneaux pédagogiques ;
4. réaliser la mise en œuvre et la fabrication des panneaux pédagogiques ;
5. poser les panneaux pédagogiques ;
6. diffuser les informations.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtelleraut/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

Ce travail sera réalisé en étroite concertation avec les communes. Il sera réalisé en régie pour les phases préparatoires (étapes 1 à 3) et la phase de diffusion de l'information (étapes 6). Les phases de pose et de fabrication (étapes 4 et 5) seront externalisées. Le recrutement d'un stagiaire est envisagé pour les parties en régie.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Étapes 1 à 3	Étapes 1 à 3	Étapes 4 à 5	Étapes 4 à 5	Étapes 6		
Coût de l'action (€) (HT)		18 200	18 200	18 200			54 600

Plan de financement : L'action prévoit la pose de 26 panneaux (1 panneau/commune) à raison d'environ 2 100 euros HT/panneau

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
54 600	54 600

	Part (%)	Montant € (HT)
EPTB Vienne	20	10 920
Etat - FPRNM	80	43 680
TOTAL	100	54 600

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de panneaux pédagogiques posés

Fiche action n°1-8 : Sensibilisation du grand public au risque d'inondation

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

Cette action vise à sensibiliser le plus large public possible face au risque d'inondation, à travers des animations ludiques et adaptées à tous les âges. Pour capter l'attention du grand public et l'inviter à participer à ces animations, trois typologies d'animations sont envisagées.

- Un escape game « réagir en cas d'inondations » (nom original à trouver) – qui pourrait se jouer dans des lieux publics tel que des médiathèques – pour découvrir de manière ludique, la culture générale liée aux crues du territoire, ainsi que leurs causes et leurs effets. Les participants pourront également prendre conscience du rôle que chaque acteur peut avoir lors de tels événements : l'information, la solidarité, l'entraide, la mise en sûreté, etc...
- Une balade terrain « lecture de la rivière et du risque inondation » permettant à chacun de comprendre la vie de la rivière et de la voir sous un nouvel angle (sortie à prévoir en fonction de la saisonnalité de la montée des eaux). Une maquette pédagogique ou du contenu numérique pourrait accompagner cette sortie.

Un jeu de pistes « à la recherche des indices de crues » qui s'appuierait sur le scénario suivant : plusieurs indices se cachent sur votre commune rappelant des événements de crues passés ou récents ; serez-vous les retrouver ou replacer des éléments du bâtis dans leurs contextes ? (Circuit géolocalisé avec QR codes interactifs disséminés sur le parcours).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtellerault/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

Ces animations seraient donc proposées à chaque commune qui choisirait celle qui lui semble la plus adaptée vis-à-vis de sa population, de ses projets ou de ses manifestations locales. Cette démarche permettrait de s'inscrire à chaque fois dans un contexte particulier.

De même chaque animation est adaptée au territoire de la commune : les balades ne sont jamais les mêmes, le scénario du jeu de piste évolue également, l'histoire au sein de l'escape game peut également tenir compte d'anecdotes et de faits particuliers.

Les communes pourront relayer l'existence des animations auprès de leur médiathèque, MJC, tout espace communautaire ou au sein d'un bulletin municipal, sur leur site internet.

L'action sera menée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vienne mais en collaboration avec les CPIE Seuil du Poitou et Val de Gartempe. Les CPIE appliqueront leurs outils de communication habituels qui sont déjà en œuvre pour toucher le grand public : affiches, agendas en ligne, réseaux sociaux...

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Création des 3 animations	5 animations dans 5 communes	5 animations dans 5 communes	5 animations dans 5 communes	5 animations dans 5 communes	5 animations dans 5 communes	
Coût de l'action (€) (TTC)	10 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	25 000

Plan de financement : Le cout d'une animation est dimensionné à hauteur d'environ 600 euros TTC.

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
20 833,33	25 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	5 000
Etat - FPRNM	80	20 000
TOTAL	100	25 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'habitants ayant participé aux animations. Questionnaire de satisfaction

Fiche action n°1-9 : Réalisation d'un guide pédagogique sur les techniques de réduction des ruissellements en milieu rural

Objectif : Valoriser et encourager les changements de pratiques agricoles et d'aménagements en milieu naturel (Disposition 5 SLGRI)

Description de l'action :

En lien avec l'action portée par l'EPTB Vienne sur les travaux de gestion des ruissellements en milieu rural sur des bassins tests (n° FA 6.2) mais également sur l'amélioration des connaissances de cette problématique (n° FA 6.3), il s'avère nécessaire de communiquer et sensibiliser sur les techniques à développer pour réduire ce phénomène.

La réalisation d'un guide pédagogique est envisagée pour présenter les différents types d'aménagements d'hydraulique douce existant ainsi que leurs propriétés (avantages et inconvénients). Le guide devra viser une gestion intégrée des ruissellements (croisement entre les problématiques d'inondation, de qualité des eaux, etc.). Afin d'apporter une plus-value locale et pour éviter d'être redondant avec d'autres guides existants, le document devra laisser une place importante aux retours d'expérience en valorisant les aménagements qui auront été réalisés sur les bassins tests.

Ce document servira de support et pourra être diffusé largement à l'occasion de sessions de formation auprès des acteurs du territoire (élus, techniciens, profession agricole, ...).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne

La prestation sera externalisée.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation				Elaboration, mise en forme et diffusion du guide			
Coût de l'action (€) (TTC)				15 000			15 000

Plan de financement : Cout calculé sur la base d'un guide vulgarisé d'environ 12 pages dont chemin de fer, rédaction, conception graphique, illustrations, mise en forme et impression.

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
12 500	15 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	3 000
Etat - FPRNM	50	7 500
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	4 500
TOTAL	100	15 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation et diffusion du guide

Fiche action n°1-10 : Sensibilisation des élus de la Vienne

Objectif : Expliciter et communiquer sur les compétences des différents acteurs en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention du risque d'inondation (Disposition 1 SLGRI)
Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation au sein de la SLGRI (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

Co-piloté par le Département de la Vienne et l'Etat, le Schéma Départemental de l'Eau (SDE) de la Vienne traite de l'ensemble du cycle de l'eau. Ce document d'orientation stratégique est une feuille de route commune et partagée pour la reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques co-construite avec près de 60 acteurs.

Pour répondre aux objectifs du SDE, sa cellule d'animation décline différents axes dont la mise en place d'actions pédagogiques. Ces sensibilisations sur la thématique de l'eau aux formats variés sont proposées aux élus de la Vienne en partenariat avec l'AMF 86.

Dans le cadre du PAPI, il est proposé de réaliser une action de sensibilisation par an à destination des élus de la Vienne sur le volet inondation. Le format et la durée de la sensibilisation seront adaptés aux sujets de la sensibilisation (webinaire, matinée en salle, visite de terrain...).

Les thématiques abordées seront choisies en fonction de l'actualité et des besoins du territoire tel que :

- La réglementation et le rôle de l' élu ;
- Responsabilités de l' élu ;
- Le lien entre urbanisme et diminution du risque inondation (GEMA & PI, Urbanisme) ;
- La gestion de crise (PCS et systèmes d'alerte) ;
- Les Solutions Fondées sur la Nature (Zones Humides, Zones d'Expansion de Crue).

Une attention particulière sera portée pour valoriser les retours d'expérience et la parole « élu à élu ». Les sensibilisations seront disponibles par la suite sur la page internet du SDE « Actions Pédagogiques » sur le site du Département de la Vienne.

Territoire concerné : Le territoire concerné est le Département de la Vienne. L'invitation aux sensibilisations sera envoyée à tous les élus du territoire.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Département de la Vienne

- Construction et réalisation : cellule d'animation du SDE intégrant le service prévention des risques de la DDT de la Vienne, avec le soutien et le suivi de l'EPTB Vienne
- Logistique : AMF de la Vienne
- Pilotage :
 - Comité technique du SDE dont les membres sont : le Département, la DDT, l'ARS, l'OFB, Agence de l'Eau Loire Bretagne, EPTB Vienne, EPTB Charente, SAGE Thouet ;
 - Comité Directeur du SDE dont les membres sont : Département, Préfecture, DDT, ARS et Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Diffusion numérique : AMF de la Vienne, EPTB de la Vienne, Département, EPCI et l'ensemble des partenaires

Echéancier prévisionnel : Le coût de la sensibilisation comprend notamment la réalisation d'outils de communication spécifique (flyers, goodies, kakémonos, plaquette, ...)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	sensibilisation à destination des élus	sensibilisation à destination des élus	sensibilisation à destination des élus	sensibilisation à destination des élus	sensibilisation à destination des élus	sensibilisation à destination des élus	
Coût de l'action (€) (TTC)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
12 500	15 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
Département de la Vienne	20	3 000
Etat - FPRNM	30	4 500
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50	7 500
TOTAL	100	15 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de sensibilisation réalisée

Nombre d'élus sensibilisés

Fiche action n°1-11 : Campagne d'information et de communication sur les dispositions de la directive inondation (TRI, SLGRI, PAPI) ainsi que sur l'intégration du risque inondation dans l'urbanisme. Cette action concerne les parties prenantes concernées par le risque inondation (aménageurs) dans le département de la Vienne.

Objectif : Améliorer la connaissance des inondations par débordement de cours d'eau sur les affluents de la Vienne et du Clain (Disposition 8 SLGRI)
 Pérenniser et renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents et projets d'aménagement et d'urbanisme (Disposition 9 SLGRI)
 Eviter d'aggraver la vulnérabilité du territoire en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque (Disposition 10 SLGRI)

Description de l'action :

La mise en œuvre de l'action sera assurée via un co-pilotage entre la DDT86 et l'EPTB Vienne. La sollicitation d'intervenants et/ou services en lien avec la thématique pourra être envisagée.
 Les aménageurs sont des acteurs essentiels à la prévention des risques et dégâts liés aux inondations.
 Les équipements, infrastructures et bâtiments doivent tenir compte de ce risque dès leur conception.

Territoire concerné : Le territoire concerné est le Département de la Vienne.

Modalités de mise en œuvre : Maitre d'ouvrage = Etat et EPTB Vienne
 Modalité de pilotage et de suivi : DDT86 et EPTB Vienne
 Appui technique : Préfecture, services spécialisés compétents, EPTB Vienne, groupement de communes, communes ...
 Recherche des acteurs de l'aménagement à contacter ;
 Élaboration d'une campagne à destination des aménageurs pour la prise en compte du risque inondation (à titre d'exemple et de manière non exhaustive) sur les éléments suivants : alerte et gestion de crise (PCS/CPS), surveillance et prévision de crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, ralentissement des écoulements, gestion des ouvrages...
 Cette campagne pourra être élaborée sous la forme de :

- réunions publiques ;
- outils de communication (plaquette par exemple) ;
- réunions techniques : diffusion via différents canaux (réseau ADS par exemple) ;
- ...

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	En fonction des besoins : programme à définir en lien avec l'EPTB Vienne						
Coût de l'action (€) (TTC)	En régie						

Plan de financement :	
Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
Sollicitations FPRNM le cas échéant	
Indicateurs de suivi/réussite : Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées ; Evaluation de la satisfaction sur les actions proposées (questionnements, remarques via différents canaux, ...)	

Fiche action n°1-12 : Mobiliser la mémoire locale de l'aléa inondation et sensibiliser les habitants à ce phénomène des communes de Lessac, Abzac et Oradour-Fanais

Objectif : Promouvoir la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation (Disposition 15 SLGRI)

Description de l'action :

La mise en œuvre nécessite un travail préparatoire de connaissance du risque inondation dans les trois communes ainsi que du patrimoine bâti par la consultation des archives départementales et municipales.

La mobilisation des publics repose sur la connaissance de leur diversité et des vecteurs de communication à exploiter pour les toucher (bulletin municipal, presse, ...). En vue de sensibiliser les scolaires, l'école élémentaire sera contactée.

1. Collecte de photographies d'inondation de la Vienne et de la Blourde ainsi que de leurs affluents auprès des habitants des communes de Lessac, Abzac et Oradour-Fanais

Des échanges préalables avec les Municipalités sont essentiels pour relayer et impliquer les habitants dans le processus de collecte des photographies. Un appel à recensement des photographies sera organisé auprès de la presse locale et des réseaux sociaux avec la mention du lieu de collecte.

2. Médiation auprès du grand public sur le risque inondation

A l'aide de la collecte des photos, une médiation auprès des habitants prendra la forme d'ateliers de recueil de témoignages, de débats lors de projection-conférence et/ou de visites de sites naturels et patrimoniaux. La création d'une exposition photographique des inondations communales contextualisera les enjeux de cet aléa sur chaque commune, en complémentarité à celle réalisée par l'EPTB Vienne (n° FA 1.5).

La médiation vise à identifier le phénomène d'inondation sur chaque commune, à présenter les risques afin que la population et les élus puissent s'approprier ce phénomène et cultiver la mémoire collective du risque notamment à travers des documents de prévention.

3. Projet pédagogique auprès des scolaires avec la création d'une exposition

L'école élémentaire présente sur ces trois communes sera associée à la démarche en proposant un projet de classe visant à sensibiliser le jeune public aux inondations par la conception du contenu puis la création d'une exposition diffusée ensuite dans les écoles environnantes.

Territoire concerné : Communes de Lessac, Abzac et Oradour-Fanais

Les communes d'Abzac et Lessac sont intégrées au PPRI de la vallée de la Vienne dans le département de la Charente. La commune d'Oradour-Fanais ne dispose pas de ce document mais cependant la SLGRI identifie un risque inondation sur ce territoire.

Modalités de mise en œuvre : Co-maitre d'ouvrage = Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine et CC. Charente Limousine

Les prestations financées par le FPRNM seront externalisées.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Collecte des photographies	Médiation grand public	Projet pédagogique créatif				
Coût de l'action (€) (TTC)	500	5 000	2 000				7 500

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
6 250	7 500

Dans le cadre du PAPI, les financements sollicités seront les suivants :

	Part (%)	Montant € (TTC)
SIGIV	20	1 500
Etat - FPRNM	80	6 000
TOTAL	100	7 500

Pour information, le SIGIV prévoit également un financement sur le temps passé par les agents au grâce aux fonds européens du programme LEADER en Nouvelle Aquitaine :

Le plan de financement global s'établit ainsi :

	Part (%)	Montant global € (TTC)
SIGIV	20,00	5 528
Etat - FPRNM	21,71	6 000
Programme LEADER	58,29	16 111
TOTAL	100	27 639

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation de l'action

Nombre de photographies collectées

Nombre de personnes présentes lors des animations

Fiche action n°1-13 : Evaluation environnementale							
Objectif : Consolider le rôle de l'EPTB Vienne en tant que coordonnateur/animateur du futur PAPI Vienne - Clain (Disposition 2)							
Description de l'action : Depuis le décret n°2023-504 du 22 juin 2023, les avenants aux PAPI ajoutant des travaux structurels relatifs à la gestion des écoulements sont soumis à évaluation environnementale en raison de l'incidence potentielle de ces travaux sur l'environnement. L'évaluation environnementale est une procédure cadrée par le code de l'environnement qui a fait l'objet d'un guide méthodologique produit en aout 2025 par le Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche intitulé « Guide méthodologique sur l'évaluation environnementale des programmes d'action de prévention des inondations – PAPI ». L'évaluation environnementale porte sur les actions de l'avenant et leur inscription dans la stratégie globale, elle consistera à : - Réaliser un état initial de l'environnement - Identifier les zones susceptibles d'être impactées de manière notable - Evaluer les incidences sur l'environnement et la santé humaine et proposer des mesure Eviter, Réduire, Compenser (ERC) Le livrable consistera à produire un rapport environnemental qui sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale. En parallèle, la procédure prévoit une concertation préalable du public décrite à l'article L. 121-15-1 du code de l'environnement ainsi qu'une participation du public par voie électronique (PPVE) décrite à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.							
Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain.							
Modalités de mise en œuvre : Maitre d'ouvrage = EPTB Vienne. L'évaluation environnementale et les phases de concertation du public seront externalisées.							
Echéancier prévisionnel :							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation			Evaluation Env.	Evaluation Env.			
Coût de l'action (€) (TTC)			20 000	20 000			

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
33 333,33	40 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	50	20 000
Etat - FPRNM	50	20 000
TOTAL	100	40 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation de l'évaluation environnementale

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Fiche action n°2-1 : Evaluation des besoins d'équipements en échelles limnimétriques

Objectif : Promouvoir et valoriser l'utilisation des dispositifs de prévision de crue ou de vigilance existants (Disposition 18)
Evaluer, améliorer et fiabiliser les moyens d'alerte communaux vers la population (Disposition 19 SLGRI)

Description de l'action :

L'objectif est d'implanter de nouvelles échelles limnimétriques à des endroits stratégiques qui permettront à chaque commune d'assurer la surveillance et la prévision des crues et des inondations. Cet équipement sera également utile pour préciser les seuils d'alerte (hauteur d'eau sur l'échelle) de la commune à appliquer dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les échelles limnimétriques pourront également être utiles au suivi des étiages.

L'action vise à réaliser une étude des besoins d'équipement à partir d'un état des lieux de l'existant et de l'analyse des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). La pose des échelles limnimétriques sera concrétisée au travers d'une autre fiche action qui figure au PAPI Vienne – Clain (n° FA 2.2). Cette action sera réalisée en étroite relation avec les communes ainsi qu'avec l'appui du SPC Vienne Charente Atlantique et du service hydrométrie de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les étapes sont les suivantes :

1. Réaliser un état des lieux des équipements existants et identifier les outils d'anticipation possibles (Météo France, VigiCrues, Apic, VigiCrues Flash ...) sur chaque commune ainsi que les informations utiles qu'ils fournissent ;
2. analyser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ;
3. identifier les communes qui pourront bénéficier de l'action.
4. déterminer les sites intéressants de pose d'échelles limnimétriques ;
5. assurer la signature de conventions pour la pose d'échelles limnimétriques ;

L'analyse de l'opérationnalité du volet inondation des PCS des 11 communes du PAPI Vienne aval (Availles-en-Châtellerauld, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Châtellerauld, Naintré, Vouneuil-sur-Vienne, Bonnes, Bellefonds, la Chapelle-Moulière, Chauvigny, Valdivienne) réalisée lors du précédent PAPI permettra d'alimenter l'étape 2 de cette fiche action. Cette étape consiste à analyser les besoins des communes en termes de surveillance terrain ou points d'observations locaux afin de disposer d'information sur la situation en temps réelle lorsque les outils d'anticipation existants ne suffisent pas.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtellerauld/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

Ce travail sera réalisé en étroite concertation avec les communes et les services de l'état (SPC et DREAL) notamment pour les étapes 1 et 4. Les prestations d'acquisition de connaissance et

d'identification des sites seront externalisées (étape 1 à 4). La signature des conventions sera assurée en régie (étape 5).

Echéancier prévisionnel : La détermination des besoins d'implantation en échelles limnimétriques a été réalisé pour un montant de 9 720 euros TTC. 14 communes ont été identifiées pour bénéficier de la pose d'échelles à raison de 840 euros TTC/commune soit 11 760 euros TTC. Le montant total de l'action est donc de 21 480 euros TTC.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation initial	Etape 1 à 5	Etape 1 à 5					
Type de prestation avenant 1			Etape 1 à 5				
Coût de l'action (€) (TTC) initial	7 500	7 500					15 000
Coût de l'action (€) (TTC) avenant 1			21 480				21 480

Plan de financement :

Montant HT initial	Montant HT avenant 1	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC) initial	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC) avenant 1
12 500	17 900	15 000	21 480

	Part (%)	Montant € (TTC) initial	Montant € (TTC) avenant 1
EPTB Vienne	20	3 000	4 296
Etat - FPRNM	50	7 500	10 740
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	4 500	6 444
TOTAL	100	15 000	21 480

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de communes associées à la démarche
 Nombre de site de pose d'échelles limnimétriques

Fiche action n°2-2 : Pose d'échelles limnimétriques

Objectif : Promouvoir et valoriser l'utilisation des dispositifs de prévision de crue ou de vigilance existants (Disposition 18)
Evaluer, améliorer et fiabiliser les moyens d'alerte communaux vers la population (Disposition 19 SLGRI)

Description de l'action :

L'objectif est d'implanter de nouvelles échelles limnimétriques à des endroits stratégiques qui permettront à chaque commune d'assurer la surveillance et la prévision des crues et des inondations. Cet équipement sera également utile pour préciser les seuils d'alerte (hauteur d'eau sur l'échelle) de la commune à appliquer dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les échelles limnimétriques pourront également être utiles au suivi des étiages.

La première étape qui consiste à déterminer les sites de pose des échelles limnimétriques seront caractérisés sur les communes préalablement sélectionnées dans les étapes d'élaboration de la (n° FA 2.1).

Cette action sera réalisée en étroite relation avec les communes ainsi qu'avec l'appui du SPC Vienne Charente Atlantique et du service hydrométrie de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, à la fois sur la fiabilité des sites et pour éviter que de nouvelles échelles soient implantées à proximité des échelles exploitées par la DREAL. Les étapes sont les suivantes :

1. commander les échelles limnimétriques à la suite de signature des conventions ;
2. poser les échelles limnimétriques ;
3. niveler et géoréférencer les échelles limnimétriques ;

Au maximum, l'action prévoit la pose de 26 échelles limnimétriques dans la durée du PAPI.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain, les communes intégrées dans le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Châtelleraut/Poitiers et celles identifiées dans la SLGRI comme étant fortement exposées aux inondations seront privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne, qui agit par délégation pour le compte des communes. Une convention sera établie avec les communes volontaires.

Ce travail sera réalisé en étroite concertation avec les communes et les services de l'état (SPC et DREAL). Un échange technique aura lieu avant l'action avec SPC/DREAL pour cadrer la typologie des échelles limnimétriques à poser notamment.

L'ensemble des prestations seront externalisées (étape 1 à 4).

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation			Etapes 1 à 3	Etapes 1 à 3			
Coût de l'action (€) (HT) initial			12 500	12 500			25 000
Coût de l'action (€) (HT) avenant 1			22 845	22 845			45 690

Plan de financement : A partir des 14 communes sur lesquelles les sites d'implantation vont être recherchés (fiche action 2.1), il est estimé la pose de 17 échelles d'une hauteur moyenne d'environ 2,5 mètres dont le prix au mètre linéaire est de 1 075 euros HT soit un total de 45 687 euros HT.

Montant HT initial	Montant HT avenant 1	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC) initial	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC) avenant 1
25 000	45 690	25 000	45 690

	Part (%)	Montant € (HT) initial	Montant € (HT) avenant 1
EPTB Vienne	50	12 500	22 845
Etat - FPRNM	50	12 500	22 845
TOTAL	100	25 000	45 690

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre d'échelles posées

Fiche action n°2-3 : Instrumentation de la vallée du Talbat

Objectif : Promouvoir et valoriser l'utilisation des dispositifs de prévision de crue ou de vigilance existants (Disposition 18)

Evaluer, améliorer et fiabiliser les moyens d'alerte communaux vers la population (Disposition 19 SLGRI)

Description de l'action :

Le Talbat est un affluent de la Vienne, il conflue au niveau de la commune de Chauvigny. En 1982, des inondations ont été provoquées par la crue du Talbat conjuguées à de hauts niveaux dans la Vienne. Ces inondations ont amené la commune à se doter d'ouvrages écrêteurs de crue en amont du Talbat. Dans le cadre du PAPI Vienne aval, les deux ouvrages écrêteurs de crue ont fait l'objet d'une étude de danger dans la perspective de leur régularisation administrative. Cette étude a permis de mettre en évidence les lacunes de connaissance concernant le suivi des niveaux d'eau du Talbat notamment pour améliorer la prévision des crues.

L'action consiste à combler le déficit de connaissance identifié et améliorer la prévention du risque inondation du centre-ville de Chauvigny protégé par lesdits ouvrages. L'action comprend la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues (SDAL). Il s'agira d'installer une station de mesures pour la fourniture des données de hauteurs d'eau et/ou de pluviométrie à un serveur-concentrateur en temps réel. En cas de dépassement de seuil de niveau, la station avertit par téléphone les personnes d'astreinte pour le suivi des crues.

Grand Poitiers mobilisera en régie des moyens pour mettre œuvre ce projet à hauteur de 20,5 jours pour un montant de 5 500€. Les études techniques et travaux seront externalisées.

Territoire concerné : Commune de Chauvigny (centre-ville), bassin versant identifié dans le PPRI Vienne aval approuvé et en cours de révision comme un bassin versant mal connu car non-instrumenté et dont la connaissance devrait être améliorée.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers.
Cette action sera réalisée en lien avec le Service de Prévision des Crues (SPC).

Echéancier prévisionnel :

Etudes et travaux 15 000€ + 35 000€ HT

Accompagnement 5 500€

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Diagnostic	Travaux					
Coût de l'action (€) (HT)	17 276	38 224					55 500

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
55 500	55 500

	Part (%)	Montant € (HT)
Grand Poitiers	50	27 750
Etat - FPRNM	50	27 750
TOTAL	100	55 500

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des travaux après la réalisation des études.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche action n°3-1 : Assistance à l'élaboration des cahiers de prescription de sécurité des campings en zone inondable

Objectif : Améliorer la continuité des services stratégiques, prioritaires et utiles à la gestion de crise et au retour à la normale (Disposition 22 SLGRI)

Description de l'action :

Dans les zones soumises à un risque naturel, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'aménagement de campings, fixe les prescriptions d'information, d'alerte, et d'évacuation des terrains de campings afin de garantir la sécurité des occupants.

32 campings sont situés en zone inondable sur le département de la Vienne et seuls 11 d'entre eux sont dotés d'un cahier de prescription de sécurité (CPS).

Le CPS porte à la fois sur :

- Les risques rencontrés sur le terrain ;
- L'information ;
- L'alerte ;
- L'évacuation.

Territoire concerné : Les campings situés en zone inondable dans le département de la Vienne. Dans un souci d'homogénéisation de la démarche, une information sera portée à la connaissance des départements limitrophes (homologues DDT) afin de leur proposer le modèle de cahier de prescription de sécurité (CPS) retenu.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = DDT Vienne

Préalablement à la mise en œuvre du PAPI Vienne-Clain, un courrier rappelant les obligations réglementaires concernant la gestion des campings en zone inondable et notamment l'obligation de réaliser un cahier de prescription de sécurité (CPS) sera envoyé aux communes concernées (2022).

Un modèle de cahier de prescription, proposé par la DDT86 et soumis à la sous-commission « camping » sera remis aux communes concernées par un ou des campings situés en zone inondable sur leur territoire communal.

La DDT 86 assurera une relecture des cahiers notamment concernant le volet réglementaire.

Une assistance à l'élaboration des cahiers de prescription des campings en zone inondable sera proposée par la DDT86

Il s'agit pour l'autorité compétente d'arrêter, après avis de la sous-commission, le cahier de prescriptions de sécurité (CPS) pour s'assurer de sa cohérence avec le PCS communal.

L'État est l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur deux communes concernées par un camping en zone inondable : la commune de Queaux et la commune de Moussac-sur-Vienne. Les CPS y sont déjà réalisés et approuvés, il s'agira dans ce cas de les actualiser.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Transmission du modèle de CPS	Instruction des CPS					/
	Instruction des CPS	Assistance auprès des collectivités concernées					
Coût de l'action (€) (HT)	/						

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
En régie	

	Part (%)	Montant € (HT)
DDT Vienne	En régie	
TOTAL		

Indicateurs de suivi/réussite :

Taux de cahiers de prescription de campings en cours d'élaboration
Taux de CPS validés

Fiche action n°3-2 : Élaboration du plan de gestion de trafic en cas d'inondation pour les rivières Clain (de Vivonne à Châtelleraut) et de la Boivre.

Cette action a pour objectif la mise en place, avec l'ensemble des gestionnaires, d'un plan de gestion du trafic routier des véhicules légers et poids lourds en période de crise.

Objectif : Améliorer la continuité des services stratégiques, prioritaires et utiles à la gestion de crise et au retour à la normale (Disposition 22 SLGRI)

Description de l'action :

Disposer d'un plan permettant de planifier les mesures de gestion de trafic à mettre en place (déviations VL/PL, coupures de routes...) pour différentes enveloppes d'inondation sur le Clain et sur la Boivre.

Définition des scénarios d'inondation à prendre en compte (corrélation extrapolée entre la ZIP la plus élevée, la ZIP la plus modérée et celle la plus faible).

Pour chaque scénario d'inondation :

- identification et cartographie des routes et ponts coupés ;
- détermination et cartographie des déviations VL et déviations PL à mettre en place et définition des autres mesures de gestion de trafic ;
- vérification avec les gestionnaires de la capacité des voiries à supporter le trafic.

Territoire concerné : Communes et intercommunalités traversées par le Clain ainsi que la Boivre (sur le territoire de la CUGP) dans le département de la Vienne et communes concernées par les itinéraires de déviation, gestionnaires routiers

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = DDT Vienne

- Élaboration d'une ébauche de PGT en régie par la DDT et le CD86 avec échanges réguliers avec les gestionnaires routiers concernés et plus particulièrement avec la CUGP concernant les points stratégiques : desserte du plateau et centre-ville de Poitiers ;
- Consultation de tous les acteurs concernés par le projet (et éventuellement présentation officielle avant consultation ou avant validation) ;
- Validation du document et mise en œuvre le cas échéant ;
- Restitution et transmission des documents aux acteurs concernés ;
- Révision périodique ;
- Si événement : réalisation d'un retex.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Lancement des études et finalisation	Présentation de l'étude et transmission					/
Coût de l'action (€) (HT)	En régie						

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
En régie	

	Part (%)	Montant € (HT)
DDT Vienne	En régie	
TOTAL		

Indicateurs de suivi/réussite :

Plan de gestion établi

Opérationnalité du PGTI dans le cadre d'un exercice et/ou situation réelle

Fiche action n°3-3 : Réalisation des Cahiers de Prescriptions de Sécurité (CPS) pour les campings en zone inondable

Objectif : Améliorer la continuité des services stratégiques, prioritaires et utiles à la gestion de crise et au retour à la normale (Disposition 22 SLGRI)

Description de l'action :

Actualisation des Cahiers de Prescriptions de Sécurité (CPS) pour les campings en zone inondable :

- Intégration des nouvelles connaissances et mise à jour
- Audit des équipements et procédures existants et actualisations
- Information/formation des gestionnaires d'équipements
- Diffusion des cahiers

L'action est coordonnée par Grand Poitiers à hauteur de 8,5 jours pour 2 276€. La réalisation des CPS seront externalisées.

Territoire concerné : Communes de Grand Poitiers accueillant des campings en zones inondables (Chauvigny, Bonnes, Lusignan, Sanxay).

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Etudes						
Coût de l'action (€) (TTC)	22 276						22 276

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
18 563,33	22 276

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Poitiers	46	10 247
Région CVL – FEDER Plan Loire	54	12 029
TOTAL	100	22 276

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des cahiers et diffusion aux gestionnaires de campings.

Fiche action n°3-4 : Faire vivre les outils de préparation à la gestion de crise en cas d'inondation au sein de Grand Poitiers

Objectif : Renforcer les dispositifs de gestion de crise en développant les PCS "volet inondation" sur les territoires non concernés par cette obligation réglementaire (Disposition 20 SLGRI)
Améliorer l'opérationnalité du volet « inondation » des PCS existants et veiller à la bonne coordination avec les autres dispositifs de gestion de crise (Disposition 21 SLGRI)

Description de l'action :

Evaluation du PCS de Poitiers.

La ville de Poitiers et les autres communes concernées par l'établissement de leur PCS organisation des exercices de crise : exercice d'état-major interne Poitiers, exercice d'état-major interne intercommunal, exercice d'état - major avec ensemble des services, SDIS, Pref, CHU... exercice grandeur nature Grand Poitiers.

A partir de 2024, opérations de communication à destination de la population et des acteurs économiques de la commune. Opération de sensibilisation aux risques dans les écoles et les entreprises. 2025, articulation des DICRIMS des zones PPRI Grand Poitiers, 2026 communication intercommunale (pics) Grand Poitiers 40 communes.

Un sondage à mi-parcours et en fin de parcours pour mesurer le niveau d'information et de prise en compte des risques et du changement climatique par la population.

Organisation d'un évènement annuel autour de la protection civile et constitution d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Territoire concerné : Première phase communes de Grand Poitiers concernées par un PPRI et obligation de PCS puis à l'ensemble des communes de Grand Poitiers.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers
Prestations externalisées le cas échéant.

Echéancier prévisionnel :

Démarrage des actions dès la fin 2023. Puis tous les ans sur différents aspects avec différents partenaires. L'accompagnement de Grand Poitiers sur le suivi de ce projet dont les prestations seront externalisées s'élève à 209 jours soit 56 364€.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Evaluation PCS	Exercice et Com Poitiers	Exercice et Zone PPRI GPCU sondage	Exercice Grandeur nature GPCU	Exercice et com sur zone SLGRI	Exercice et com Annuelle et sondage de fin		
Coût de l'action (€) (TTC)	36 000	79 437	120 000	106 853	83 264	83 265		508 819

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
424 015,83	508 819

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Poitiers	46	234 057
Région CVL – FEDER Plan Loire	54	274 762
TOTAL	100	508 819

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des exercices, sondage sur le niveau de prise en compte du risque sur le territoire, évolution et suivi du nombre de bénévoles.

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

Fiche action n°4-1 : Étude d'opportunité de prescription du PPRI Clain amont (Vivonne / Iteuil / Roches-Prémaries-Andillé / Château-Larcher et Aslonnes)

Objectif : Améliorer la connaissance des inondations par débordement de cours d'eau sur les affluents de la Vienne et du Clain (Disposition 8 SLGRI)
Pérenniser et renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents et projets d'aménagement et d'urbanisme (Disposition 9 SLGRI)
Eviter d'aggraver la vulnérabilité du territoire en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque (Disposition 10 SLGRI)

Description de l'action :

Des disparités sur la prise en compte du risque inondation sont constatées sur le territoire du Clain amont. Trois affluents sont également concernés : la Vonne, le Palais et la Clouère.

L'État portera des études visant à approfondir les connaissances sur le débordement de cours d'eau afin d'éviter d'aggraver la vulnérabilité du territoire via son aménagement sur cette section.

Des photos de la crue de 1982 indiquent notamment que lors de débordements, ce cours d'eau inonde une partie de la zone urbanisée du centre bourg de Vivonne.

Une étude ciblée sur ce secteur permettrait de mieux connaître le risque inondation pour une prescription éventuelle d'un plan de prévention du risque d'inondation.

Territoire concerné : Communes concernées : Iteuil, Aslonnes, Château-Larcher, les Roches-Prémaries-Andillé, Vivonne.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = DDT Vienne

- Recueil de données sur le risque inondation sur ce secteur (crue de référence : Clain et affluents ? Photos ?)
- Analyse des AZI hydro-géomorphologique et hydraulique ;
- Analyse des hauteurs d'eau et enjeux existants et prospectifs ;
- Croisement aléas et enjeux ;
- Possibilité de réalisation d'un porter à connaissance suivant les résultats.

Un accompagnement du CEREMA pourra être demandé le cas échéant.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Réalisation de l'étude						/
Coût de l'action (€) (HT)	En régie						

Plan de financement :		
Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)	
En régie		
	Part (%)	Montant € (HT)
DDT Vienne - CEREMA	En régie (DDT Vienne)	
TOTAL		
Indicateurs de suivi/réussite :		
Réaliser le porter à connaissance correspondant		

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Fiche action n°5-1 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtellerauld et appui aux administrés pour la rédaction de leurs demandes de subventions

Objectif : Déployer la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux habitations les plus exposées du territoire de la SLGRI (Disposition 12 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, une action portant sur la connaissance de la vulnérabilité des habitats a été réalisée. 18 habitations sur le territoire du TRI de Châtellerauld lors de ce premier PAPI ont été diagnostiquées.

En parallèle, le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est en cours de révision et il est à prévoir une modification du règlement. Celui-ci prévoit l'obligation, pour les propriétaires d'habitations situées en zone rouge et bleue d'effectuer un diagnostic de l'habitation et de réaliser, dans les 5 ans, les travaux prescrits par le règlement du PPRI.

Grand Châtellerauld souhaite accompagner les habitants concernés dans le diagnostic et les formalités administratives pour :

- réaliser les audits des habitations concernées par le prochain PPRI ;
- conseiller les propriétaires sur les travaux à réaliser ;
- accompagner les propriétaires dans la constitution de leur dossier de demande de subvention auprès du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne-Clain, une évaluation de la vulnérabilité a été réalisée.

Pour Grand Châtellerauld, le nombre de bâti logement situé en aléa moyen est estimé à 1 049. Afin de prendre en compte un ratio réaliste en tenant compte des retours d'expérience sur ce type d'actions, Grand Châtellerauld a décidé de réduire le nombre de diagnostics financés à 30 % du nombre de bâti logement en aléa moyen. De plus, cette action s'inscrivant dans une démarche complémentaire au PPRI, la Communauté d'Agglomération a souhaité pouvoir associer les communes non couvertes par ce PPRI. Ainsi, le diagnostic sera réservé en priorité aux habitants des communes couvertes par un PPRI mais les habitants des autres communes (= 10 communes de Grand Châtellerauld) concernées par le PAPI pourront aussi en bénéficier.

Le calcul a été estimé à 30 % de 1 049 bâtis logement soit 315 bâtis logement à un coût unitaire de 800 € TTC.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Châtellerauld. Habitations couvertes par un aléa moyen avec priorité aux communes couvertes par un PPRI.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld
Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

Le coût global a été calculé comme suit :

30 % des 1 049 bâtis logement diagnostiqués soit : 315 bâtis logement pouvant prétendre à un financement des diagnostics.

Le coût moyen des travaux étant de 800 TTC par bâti logement, le coût global sur les 6 ans est de : 252 000 € TTC

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	
Coût de l'action (€) (TTC)	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000	252 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
210 000	252 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Châtelleraut	20	50 400
Etat - FPRNM	50	126 000
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	75 600
TOTAL	100	252 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés

Nombre de dossiers complétés

Fiche action n°5-2 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Châtellerault

Objectif : Déployer la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux habitations les plus exposées du territoire de la SLGRI (Disposition 12 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne – Clain, Grand Châtellerault s'engage à réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations (n° FA 5.1) couvertes par un aléa moyen. Ces diagnostics permettront aux propriétaires d'obtenir un cofinancement à hauteur de 80% (FPRNM, subvention « RVPAPI ») pour la réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité éligibles à l'arrêté du 23 septembre 2021.

L'enveloppe moyenne de travaux par habitation est estimée à 6 000 euros TTC. Il est envisagé de provisionner une enveloppe à hauteur de 30% des bâtis logement diagnostiqués soit 95 bâtis logement.

L'accompagnement à la rédaction des demandes de subventions est compris dans la fiche action relative à la réalisation des diagnostics de vulnérabilité (n° FA 5.1) et cette tâche sera donc confiée au prestataire qui sera missionné.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Châtellerault.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Propriétaires

Echéancier prévisionnel :

Le coût global a été calculé comme suit :

30 % des 315 bâtis logement diagnostiqués soit : 95 bâtis logement pouvant prétendre à un financement des travaux.

Le coût moyen des travaux étant de 6 000 TTC par bâti logement, le coût global sur les 6 ans est de : 570 000 € TTC

Le début des travaux ne sera effectué que lorsque le diagnostic initial sera réalisé et selon les critères retenus dans le PPRI Vienne révisé pour les communes couvertes.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation		Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	
Coût de l'action (€) (TTC)		114 000	114 000	114 000	114 000	114 000	570 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
475 000	570 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
Propriétaires	20	114 000
Etat - FPRNM	80	456 000
TOTAL	100	570 000
Indicateurs de suivi/réussite :		
Nombre de bâti logement ayant réalisé des travaux		

Fiche action n°5-3 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtellerauld

Objectif : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables (Disposition 11 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, Grand Châtellerauld a procédé aux diagnostics de 6 établissements publics. Cependant, d'autres équipements sensibles ou de gestion de crise sont situés dans le périmètre du PAPI Vienne – Clain.

Ont été recensés 4 équipements :

- le camping des Ormes appartenant à Grand Châtellerauld ;
- l'école primaire des Ormes appartenant à la commune des Ormes ;
- le camping de Crémault de Bonneuil Matours appartenant à Grand Châtellerauld.

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur. Le coût unitaire est à 3 000 € HT soit 9 000 € HT.

Territoire concerné : Les Ormes et Bonneuil-Matours (communes de Grand Châtellerauld et couvertes par un PPRI).

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld

Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Diagnostics						
Coût de l'action (€) (TTC)	10 800						10 800

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
9 000	10 800

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Châtellerauld	50	5 400
Etat - FPRNM	50	5 400
TOTAL	100	10 800

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés

Fiche action n°5-4 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Châtelleraut

Objectif : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables (Disposition 11 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne Aval, Grand Châtelleraut a procédé au diagnostic de 6 établissements publics. Ces diagnostics ont fait apparaître des vulnérabilités et préconisés la réalisation de travaux à plus ou moins longs termes.

5 équipements appartiennent à Grand Châtelleraut qui souhaite procéder à certains travaux afin de réduire la vulnérabilité.

Les 5 équipements retenus ainsi que les travaux envisagés sont décrits dans le tableau ci-joint :

	Equiper le réseau d'assainissement d'un clapet anti-retour	Réhausser ou déplacer des installations électriques	Réhausser ou déplacer un dispositif de production d'eau chaude	Total HT
Patinoire de la Forge (Châtelleraut)	2 000 €	Tableau général basse tension : 3 000 €		5 000
Complexe sportif de la Nautique (Châtelleraut)	2 000 €	Armoires et prises 1 700 €	5 000 €	8 700
Musée de la Manufacture (Châtelleraut)	2 000 €	Armoires et prises 2 700 €		4 700
Boulodrome (Châtelleraut)	/	Prises et dispositifs d'alarme incendie 2 800 €		
Camping du Chillou (Châtelleraut)		Créer un réseau électrique descendant 15 000 € Réhausser les borniers électriques 18 000 €	2 500 €	35 500

Par ailleurs dans le cadre du PAPI Vienne – Clain, 3 équipements publics doivent faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité (n° FA 5.3). Le coût unitaire des travaux pour un équipement public est estimé à 15 000 € HT.

Territoire concerné : Châtelleraut, les Ormes et Bonneuil-Matours (communes de Grand Châtelleraut et couvertes par un PPRI).

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

Le montant des travaux diagnostiqués dans le cadre du PAPI Vienne aval = 53 900 € HT
Le montant des travaux estimés pour les 3 équipements publics à diagnostiquer (n° FA 5.3) = 3 x 15 000 = 45 000 € HT
Soit un coût total de 98 900 € HT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation		Travaux	Travaux	Travaux			
Coût de l'action (€) (HT)		18 400	35 500	45 000			98 900

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
98 900	98 900

	Part (%)	Montant € (HT)
Grand Châtellerault	50	49 450
Etat - FPRNM	50	49 450
TOTAL	100	98 900

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de travaux réalisés

Fiche action n°5-5 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers et appui aux administrés pour la rédaction de leurs demandes de subventions

Objectif : Déployer la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux habitations les plus exposées du territoire de la SLGRI (Disposition 12 SLGRI)

Description de l'action :

Une étude de vulnérabilité a été réalisée par le CEREMA dans le cadre des travaux du PLUi sur le périmètre de Grand Poitiers. Dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne-Clain, l'évaluation de la vulnérabilité s'est appuyée sur les travaux du CEREMA et les a complétés.

En parallèle, le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est en cours de révision et il est à prévoir une modification du règlement. Celui-ci prévoit l'obligation, pour les propriétaires d'habitations situées en zone rouge et bleue d'effectuer un diagnostic de l'habitation et de réaliser, dans les 5 ans, les travaux prescrits par le règlement du PPRI.

Grand Poitiers souhaite accompagner les habitants concernés dans le diagnostic et les formalités administratives pour :

- réaliser les audits des habitations concernées par le prochain PPRI ;
- conseiller les propriétaires sur les travaux à réaliser ;
- accompagner les propriétaires dans la constitution de leur dossier de demande de subvention auprès du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Pour Grand Poitiers, le nombre de bâti logement situé en aléa moyen est estimé à 1951. Pour assurer une prévention la plus poussée Grand Poitiers souhaite porter l'effort jusqu'à 32% des logements identifiés en privilégiant les zones les plus exposées. Le nombre d'inscrits sur le système d'alerte est à ce jour de 1750 uniquement sur la commune de Poitiers. De plus, cette action s'inscrivant dans une démarche complémentaire au PPRI, Grand Poitiers a souhaité pouvoir associer les communes non couvertes par ce PPRI. Ainsi, le diagnostic sera réservé en priorité aux habitants des communes couvertes par un PPRI mais les habitants des autres communes concernées par le PAPI pourront aussi en bénéficier.

Le calcul a été estimé à 32 % de 1951 bâtis logement soit 624 bâtis logement à un coût unitaire de 800 € TTC moyenné sur 6 ans. L'accompagnement est réalisé en régie par Grand Poitiers à hauteur de 1 142 jours sur 6 ans soit 308 571€. Cet accompagnement intègre l'appui aux propriétaires pour la réalisation de leurs travaux (n° FA 5.6).

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Poitiers. Habitations fréquemment inondées privilégiées.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers
Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

Le coût est calculé avec un taux d'actualisation de 5% en démarrant à 700€ HT

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics	
Coût de l'action (€) (TTC)	93 226	155 882	99 541	147 232	156 671	155 220	807 772

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
673 143,33	807 772

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Poitiers	20	161 554
Etat - FPRNM	50	403 886
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	242 332
TOTAL	100	807 772

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés
Nombre de dossiers complétés

Fiche action n°5-6 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitats de Grand Poitiers

Objectif : Déployer la mise en œuvre d'actions de réduction de la vulnérabilité aux habitations les plus exposées du territoire de la SLGRI (Disposition 12 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne – Clain, Grand Poitiers s'engage à réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les habitations (n° FA 5.5) couvertes par un aléa moyen. Ces diagnostics permettront aux propriétaires d'obtenir un cofinancement à hauteur de 80% (FPRNM, subvention « RVPAPI ») pour la réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité éligibles à l'arrêté du 23 septembre 2021.

L'enveloppe moyenne de travaux par habitation est estimée à 5 000 euros HT soit 6 000 euros TTC. Il est envisagé de provisionner une enveloppe à hauteur de 33% des bâtis logement diagnostiqués soit 205 bâtis logement.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Poitiers.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Propriétaires avec accompagnement Grand Poitiers

Echéancier prévisionnel :

Le coût global a été calculé comme suit :

33 % des 624 bâtis logement diagnostiqués soit : 205 bâtis logement pouvant prétendre à un financement des travaux sur une base moyenne de 5 000 euros HT soit 6000 euros TTC

Le début des travaux ne sera effectué que lorsque le diagnostic initial sera réalisé et selon les critères retenus dans le PPRI Vienne révisé pour les communes couvertes.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	
Coût de l'action (€) (TTC)	150 000	330 000	210 000	180 000	180 000	180 000	1 230 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
1 025 000	1 230 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
Propriétaires	20	246 000
Etat - FPRNM	80	984 000
TOTAL	100	1 230 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de bâti logement ayant réalisé des travaux

Fiche action n°5-7 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers

Objectif : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables (Disposition 11 SLGRI)

Description de l'action :

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre de la SLGRI Vienne – Clain a permis d'identifier plusieurs équipements publics en zone inondable (aléa moyen) au sein de Grand Poitiers et sur des communes couvertes par un PPRI, notamment :

- 8 établissements sensibles
- 4 établissements utiles à la gestion de crise
- 20 bâtiments patrimoniaux

Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur. Le coût unitaire est à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC moyenné sur 3 ans. Un travail en régie par Grand Poitiers de mise en œuvre et de coordination des gestionnaires de site est estimé à 14 780 euros sur 3 ans.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Poitiers.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers
Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Diagnostics	Diagnostics	Diagnostics				
Coût de l'action (€) (TTC)	40 693	44 789	44 498				129 980

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
108 316,67	129 980

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Poitiers	20	25 996
Etat - FPRNM	50	64 990
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	38 994
TOTAL	100	129 980

Indicateurs de suivi/réussite :
Nombre de diagnostics réalisés

Fiche action n°5-8 : Travaux de réduction de la vulnérabilité des équipements publics de Grand Poitiers

Objectif : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables (Disposition 11 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne – Clain, 32 équipements publics doivent faire l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité (n° FA 5.7). Le coût unitaire des travaux pour un équipement public est estimé à 15 000 € HT.

Il est envisagé la réalisation des travaux sur les 2/3 des bâtiments publics diagnostiqués soit 21 bâtiments publics.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Poitiers.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers

Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

Le montant des travaux estimés pour 21 équipements publics (2/3 des bâtiments diagnostiqués) (n° FA 5.7) = 21 x 15 000 = 315 000 € HT. Le travail d'animation et d'accompagnement qui sera exercé en régie par Grand Poitiers est estimé à 35 145€ sur 6 ans.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	
Coût de l'action (€) (HT)	18 173	82 392	50 109	66 396	66 447	66 628	350 145

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
350 145	350 145

	Part (%)	Montant € (HT)
Grand Poitiers	50	175 072,5
Etat - FPRNM	50	175 072,5
TOTAL	100	350 145

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de travaux réalisés

Fiche action n°5-9 : Diagnostics de réduction de la vulnérabilité des entreprises de Grand Poitiers

Objectif : Promouvoir une démarche de réduction de la vulnérabilité des territoires en priorisant les secteurs et enjeux les plus vulnérables (Disposition 11 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne – Clain, 1 361 entreprises sont identifiées en zone inondable (aléa moyen) sur le périmètre de Grand Poitiers. A partir des retours d'expérience dans le cadre du PAPI Vienne aval et sur des territoires voisins, Grand Poitiers retient un taux de réalisation de ces diagnostics à hauteur de 15% soit 204 sites d'activité économique. La variabilité de la typologie des activités économiques implique à retenir un coût intermédiaire entre les bâtis d'habitation et les bâtiments publics. Le coût du diagnostic unitaire retenue est de 1 500 € TTC.

Pour la mise en œuvre de ces actions la CCI et la Chambre de Métiers s'associent pour assurer en partenariat avec Grand Poitiers l'animation auprès des entreprises.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne - Clain situé sur le territoire de Grand Poitiers.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Poitiers en partenariat avec la CCI et la Chambre des Métiers
Les prestations seront externalisées

Echéancier prévisionnel :

Le montant des travaux estimés pour 204 entreprises = $204 \times 1\,500 = 306\,000$ € TTC + animation 56 234€.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation		Animation - Diagnostics	Animation - Diagnostics	Animation - Diagnostics	Animation - Diagnostics		
Coût de l'action (€) (TTC)		89 929	125 623	62 854	83 828		362 234

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
301 861,67	362 234

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Poitiers	20	72 447
Etat - FPRNM	50	181 117
Région CVL – FEDER Plan Loire	30	108 670
TOTAL	100	362 234

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés

Axe 6 : Gestion des écoulements

Fiche action n°6-1 : Etat des lieux et diagnostic des zones d'expansion des crues, zones à risques et aménagements dans le cadre de la compétence « Prévention des Inondations » et définition d'une stratégie d'intervention

Objectif : Promouvoir une démarche cohérente de préservation et de restauration des ZEC prioritaires des bassins du Clain et de la Vienne (Disposition 4 SLGRI)
Renforcer la connaissance et améliorer la compréhension de la gestion et du fonctionnement des ouvrages de protection existants (Disposition 14 SLGRI)

Description de l'action :

Le périmètre de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) s'étend sur les bassins de la Vienne, du Clain, de la Gartempe et de l'Anglin. Ce périmètre intercommunal se superpose avec l'emprise du PAPI Vienne - Clain pour ce qui concerne le bassin du Clain et de la Vienne (voir carte ci-jointe).

La CCVG envisage de confier à l'EPTB dans le cadre d'une convention de coopération public/public la réalisation d'une étude visant à mieux connaître les zones d'expansion de crue et les ouvrages de protection contre les inondations sur son territoire intercommunal. Cette étude s'appuiera sur les connaissances d'ores-et-déjà acquises notamment dans le cadre du diagnostic de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Les différentes étapes relatives à cette étude sont les suivantes :

- Identification/localisation des zones d'expansion de crue (ZEC) et hiérarchisation vis-à-vis de leurs fonctionnalités (y compris en intégrant les dernières connaissances obtenues au travers des inventaires des zones humides)
- Identification/localisation des zones à risques où se concentrent les enjeux
- Identification/localisation des ouvrages de protection contre les inondations y compris sur le volet réglementaire (systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques). Une attention particulière sera portée sur les nombreux étangs présents sur ce territoire.

Au regard de cet état des lieux et des analyses conduites, une stratégie d'intervention doit être élaborée pour :

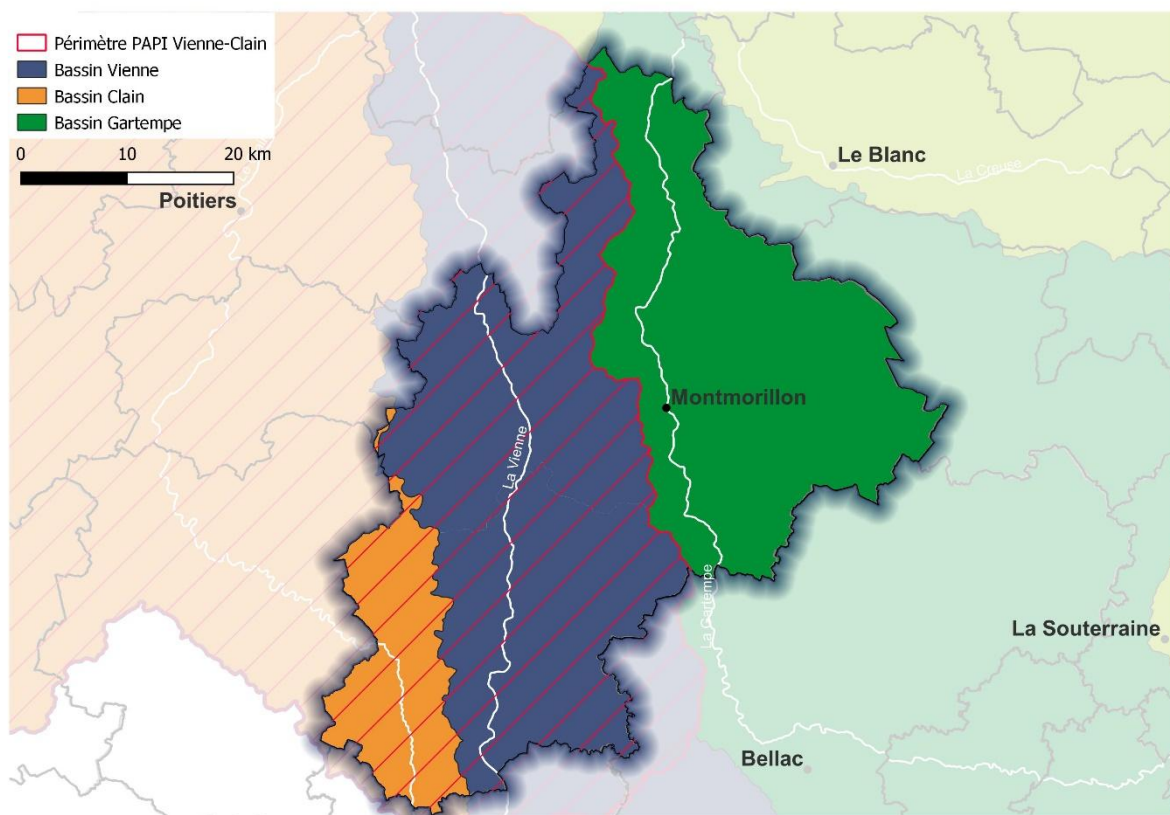
- Identifier les ZEC à préserver et à restaurer. Dans la mesure du possible des propositions d'actions chiffrées sur les ZEC d'intérêt majeur pourront être formulées. Les opérations de travaux seront définies au stade d'esquisse à minima. Une analyse du foncier sera menée sur ces ZEC, de même que des mesures de compensation en cas d'impact sur les activités agricoles existantes. Une justification économique à minima pourra également être réalisée afin d'évaluer le coût des travaux au regard des dommages évités.
- Déterminer le rôle des ouvrages de protection le cas échéant et la nécessité de leur classement en système d'endiguement ou aménagement hydraulique (rubrique 3.2.6.0 de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement). Une analyse juridique est également attendue dans le cadre de cette étude pour éclairer les élus du territoire sur les responsabilités de la collectivité au regard du volet « PI » de la compétence GEMAPI.

Les potentiels travaux de restauration de ZEC identifiés comme prioritaires à l'issue de cette étude pourront être intégrés dans le cadre du présent PAPI.

La stratégie d'intervention sur les ZEC tiendra également compte des résultats obtenus sur des études similaires réalisées en amont pour s'assurer du principe de solidarité amont/aval.

Territoire concerné : Périmètre de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) exclue du bassin du Clain (partie couverte par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud et dont la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GeMAPI – a été transférée par la CCVG) puisqu'une étude identique a déjà été menée entre 2019 – 2020. Le périmètre

de l'action s'étend donc sur 1 785 km² dont 923 km² sur le bassin Vienne soit 51,7% (surface couverte par le périmètre du PAPI Vienne – Clain) et 862 km² sur le bassin Gartempe soit 48,3%. Dans cette emprise d'étude tous les linéaires hydrographiques seront concernés.



Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne
La prestation sera externalisée.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Réalisation de l'étude	Réalisation de l'étude et restitution					
Coût de l'action (€) (TTC)	29 297	14 648					43 945

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
36 820,83	43 945,00

Dans le cadre du PAPI, les financements sollicités seront les suivants :

	Part (%)	Montant € (TTC)
EPTB Vienne	20	8 789,0
Etat - FPRNM	50	21 972,5
Région CVL - FEDER Plan Loire	30	13 183,5
TOTAL	100	43 945

Pour information, le plan de financement sur l'ensemble du territoire concerné sera le suivant :

Le volet ZEC est estimé à hauteur de 50% du montant total soit 42 500 euros TTC.

Montant AELB = Au titre de la politique territoriale menée par l'AELB ou dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il est attendu une subvention de l'AELB sur le volet ZEC de l'étude à hauteur de 50% du montant total soit **21 250,0 euros TTC**.

	Part (%)	Montant global € (TTC)
EPTB Vienne	33,64	28 594,0
Etat - FPRNM	25,85	21 972,5
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	25,00	21 250,0
Région CVL – FEDER Plan Loire	15,51	13 183,5
TOTAL	100	85 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation de l'étude

Surface de ZEC identifiée

Fiche action n°6-2 : Travaux de gestion des ruissellements sur des « bassins tests »

Objectif : Promouvoir une politique de mise en œuvre de techniques d'hydrauliques douces en milieux urbains et ruraux (Disposition 6 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) a réalisé un plan de gestion des ruissellements. Ce plan de gestion a permis d'identifier et de chiffrer les aménagements à réaliser à l'échelle des sous-bassins versants qui alimentent les communes situées le long de la Vienne entre Valdivienne et Châtellerauld. Les aménagements consistent à mettre place des « techniques d'hydraulique douce » qui se basent sur l'implantation de haies, de talus, de fossés à redents, de noues d'infiltration. Des bassins de rétention peuvent également être envisagés. L'échelle d'intervention permet une réduction du risque inondation par ruissellement à partir d'un ensemble d'aménagements hydrauliquement cohérent. Compte tenu de la nature des aménagements, ils auront également comme objectif de concourir à la réduction des pollutions diffuses et d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

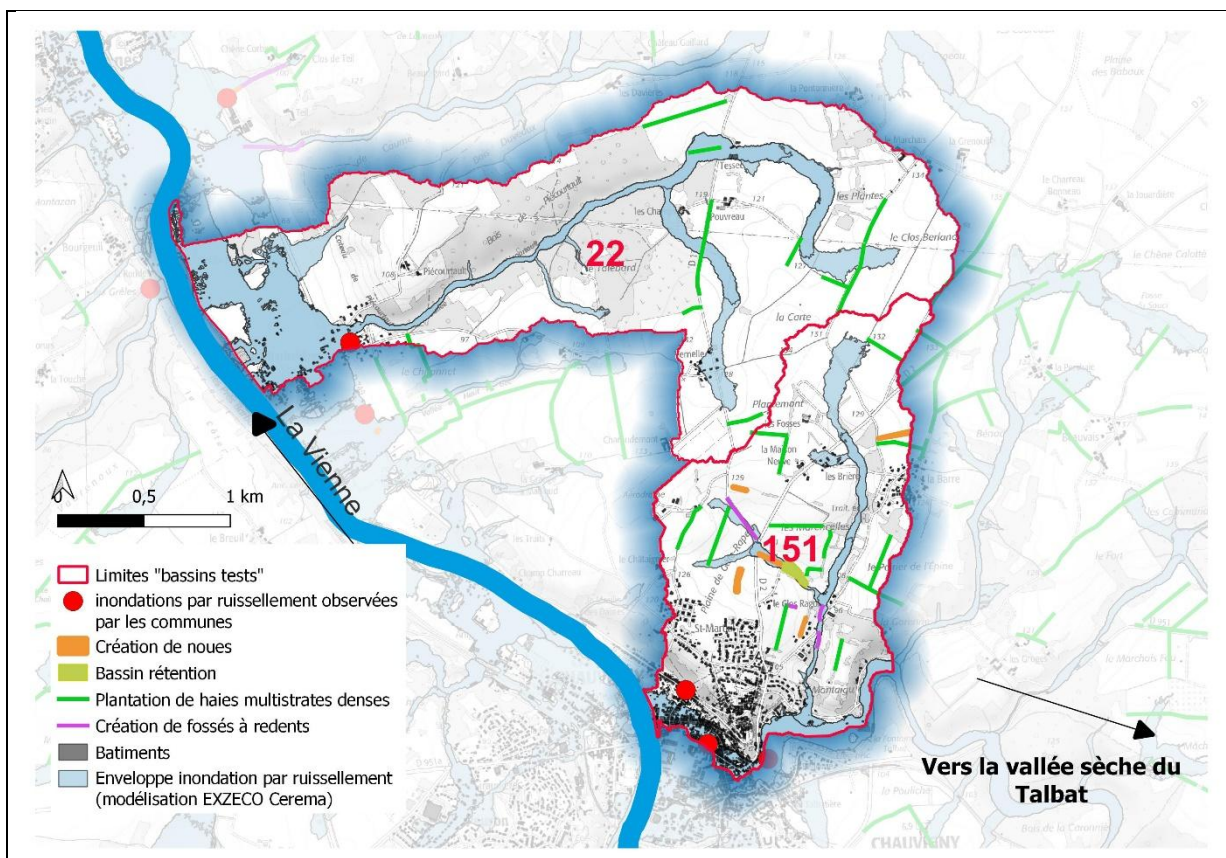
L'action envisagée consiste à mettre en œuvre les aménagements préconisés sur des « bassins tests » situés dans le périmètre de la communauté urbaine de Grand Poitiers dont la compétence « Prévention des Inondations – PI » a été déléguée à l'EPTB Vienne. La réalisation de travaux sur des « bassins tests » au cours des trois premières années du PAPI Vienne - Clain permettra aux acteurs du territoire d'observer les aménagements réalisés sur le terrain et d'apprécier leur efficacité. L'exemplarité des aménagements réalisés visera à proposer de nouvelles actions « travaux » dans le cadre du PAPI Vienne - Clain à compter de 2027.

L'action consiste plus particulièrement à :

- Réaliser les études de maîtrise d'œuvre dont les études complémentaires (levés topographiques, essais de perméabilité, ...) permettant le dimensionnement des aménagements à réaliser
- Assurer la maîtrise du foncier concernant l'emprise des aménagements et les espaces connexes. Des acquisitions ou mises en place de servitudes seront assurées dans ce cadre
- Réaliser les dossiers réglementaires dont la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- Concevoir le marché de consultation des entreprises, procéder au choix des entreprises et superviser l'exécution des travaux jusqu'à leur réception
- Organiser avec la collectivité délégante l'entretien des aménagements

Un suivi post-travaux sera réalisé pour évaluer les bénéfices apportés par les aménagements.

Territoire concerné : Les « bassins tests » concernés sont les bassins 22 (5 km²) et 151 (2,8 km²) présents sur les communes de Bonnes et Chauvigny.



Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne par délégation de compétence de la CU. Grand Poitiers

La maîtrise d'œuvre, les études complémentaires et réglementaires ainsi que les travaux seront externalisés.

Echéancier prévisionnel :

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :

- Bassin 22 = 38 985,00 € HT
- Bassin 151 = 173 289,00 € HT

Soit un total travaux de 212 274,00 € HT auquel s'ajoute 12% de maîtrise d'œuvre soit un total (travaux + MOE) = 237 746,88 € HT arrondi à 238 000 € HT.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	MOE + dossier réglementaire + début des travaux	Travaux	Travaux				
Coût de l'action (€) (HT)	80 000	80 000	78 000				238 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
238 000	238 000

	Part (%)	Montant global € (HT)
EPTB Vienne	20	47 600
Etat - FPRNM	40	95 200
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40	95 200
TOTAL	100	238 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Réalisation des travaux

Linéaire / Surface d'aménagements réalisés

Suivi efficacité des mesures

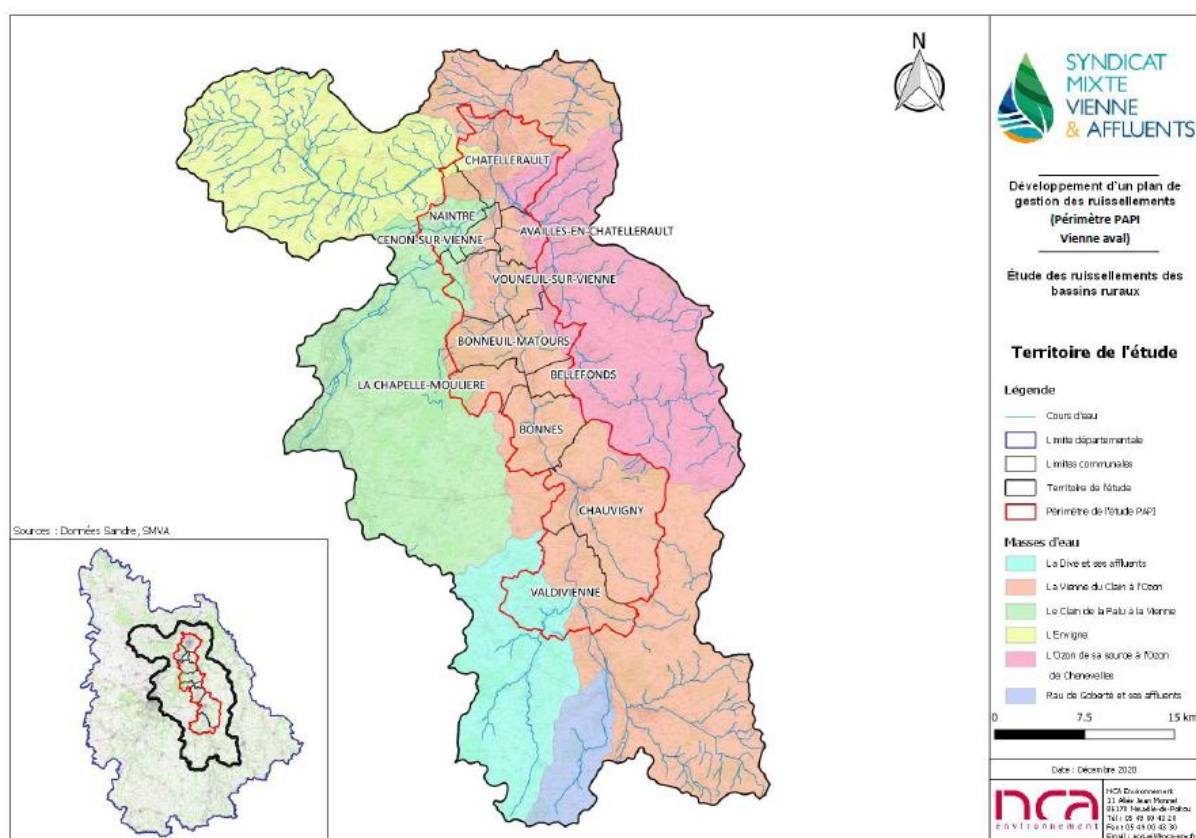
Annexe : Justifications techniques des aménagements proposés pour réduire les inondations par ruissellement

1. Contexte et méthode de l'étude « Développement d'un plan de gestion des ruissellements sur le périmètre du PAPI Vienne aval »

Cette étude a été réalisée dans le cadre du PAPI Vienne aval par le bureau d'études NCA Environnement (86), elle a été portée par le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) et se décompose en plusieurs phases :

- Recueil et exploitation des données existantes
- Amélioration de la connaissance par modélisation et identification des sous-bassins versants à forts enjeux
- Détermination des actions à mener

Le périmètre de l'étude s'est donc attaché aux 11 communes inscrites au PAPI Vienne aval qui jalonnent la Vienne entre Valdivienne et Châtellerault. Néanmoins, l'analyse a été conduite dans un premier temps à l'échelle des bassins versants alimentant les communes du PAPI comme le présente la carte ci-dessous :

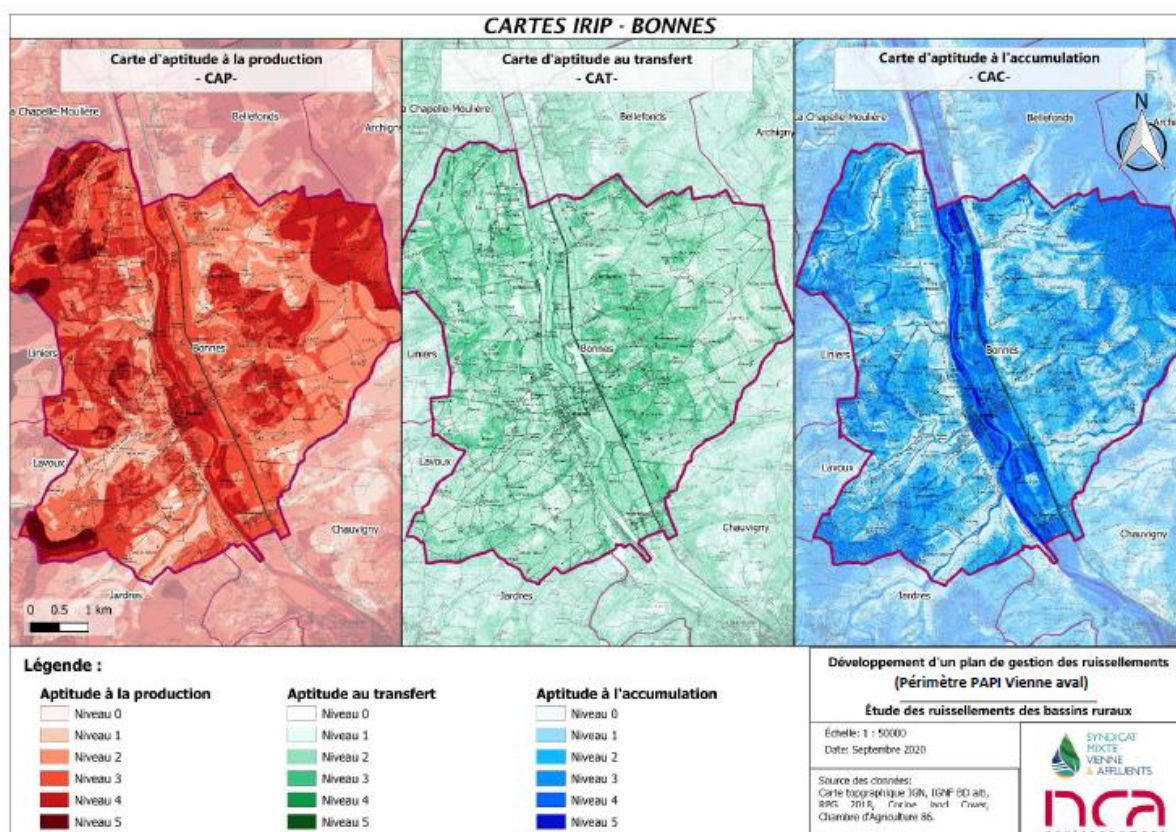


Les données bibliographiques recueillies ont permis de caractériser les écoulements potentiels afin d'optimiser les investigations terrain ensuite. Ces prospections ont été réalisées pour visualiser les traces de ruissellements, préférentiellement en période de pluie, et d'évaluer au mieux les enjeux. Un travail d'enquête complémentaire auprès des 11 communes a également été mené pour recenser les zones d'inondation par ruissellement.

L'aléa ruissellement a été évalué à partir de la méthode IRIP (Indicateur de Ruissellement Intense Pluvial) développé en 2010 par l'IRSTEA. Elle suit 3 étapes du ruissellement

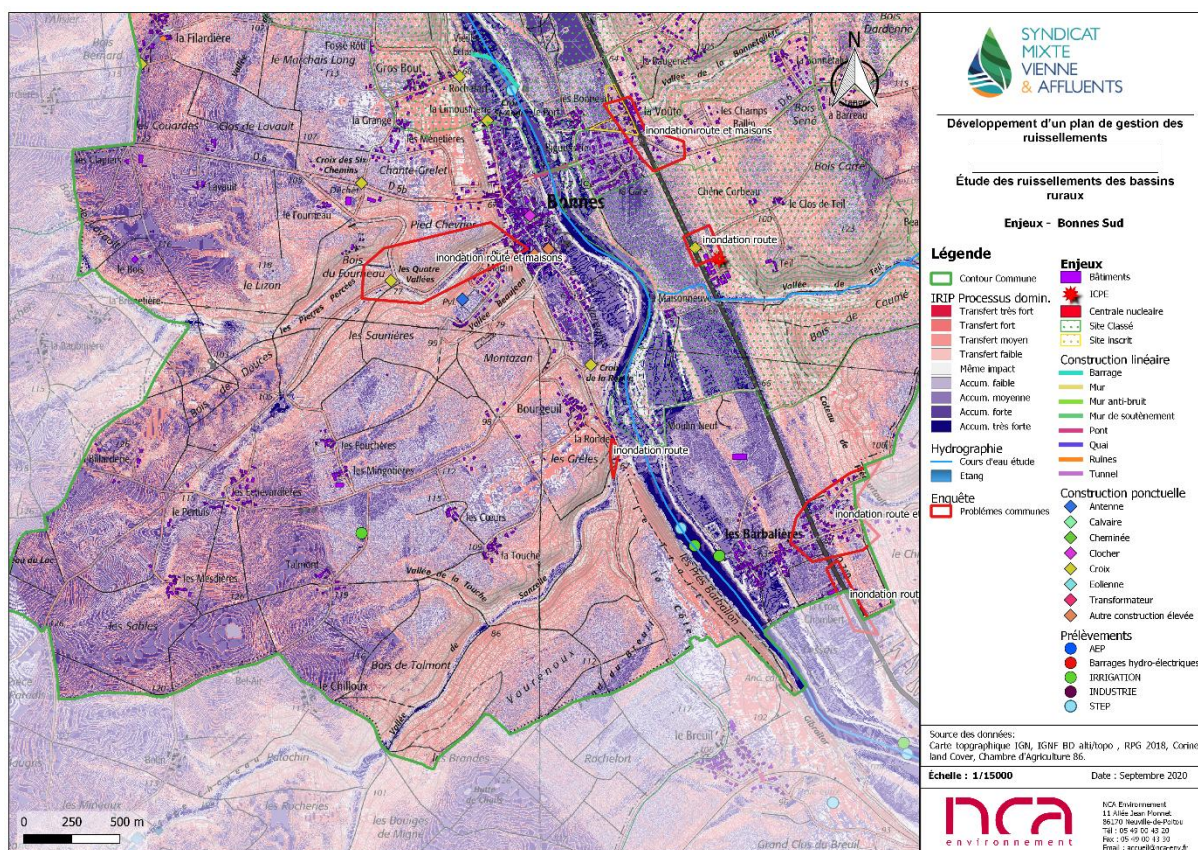
- Production
- Transfert
- Accumulation

Le principal avantage de la méthode est la possibilité d'identifier la nature du problème qui génère des inondations. Elle offre la possibilité d'améliorer et adapter les réponses opérationnelles au risque en fonction de cette nature. Chaque étape fait l'objet d'une carte, ci-après un exemple obtenu sur la commune de Bonnes.



Une autre carte est également produite permettant d'identifier le processus dominant entre « Transfert » et « Accumulation ».

Les enjeux ont également été qualifiés à partir des données de la BD TOPO de l'IGN et illustrés à partir de la carte suivante sur la partie sud de la commune de Bonnes.



Une fois les phénomènes de ruissellements caractérisés, il convient de les relier aux phénomènes météorologiques qui les ont entraînés à savoir : les pluies. L'objectif de l'analyse est double, il s'agit de :

- Caractériser les pluies ayant entraîné les phénomènes de ruissellement
- Définir une (ou plusieurs) pluie de projet utilisable dans le cadre de la modélisation hydraulique prévue ensuite

Les analyses réalisées ont montré que les arrêts « catastrophe naturelle » de type inondation et coulées de boues ne sont que très rarement liés à des pluies exceptionnelles (retour 30 ans). Il s'agit essentiellement de pluies qui ont plus de 60% de chance de se produire chaque année. La catastrophe se produit généralement lorsque le mois précédent ladite pluie a également été pluvieux. Les sols sont saturés en eau et les capacités d'infiltration sont donc réduites ou nulles et l'eau qui tombe ruisselle directement.

L'étude s'est également attachée à mieux identifier les zones d'inondation par ruissellement sur des sous-bassins prioritaires à partir d'une modélisation hydraulique 2D et évaluer l'efficacité des aménagements proposés se basant sur des techniques d'hydraulique douce (haies, fossés à redents, noues). Parmi ces bassins figure l'un des bassins tests retenu dans la fiche action à savoir le n°151 qui verse au nord de la commune de Chauvigny. Pour ce sous-bassin, un « bassin de rétention » est envisagé, il correspond à une dépression existante fonctionnelle qui pourrait être « remodelée » afin d'optimiser ses capacités de stockage via une série de diguettes aval avec un puits de fuite et une surverse de sécurité. Les résultats de la modélisation montrent qu'avec les aménagements proposés (simulations réalisées pour une pluie de retour 30 ans), les hauteurs d'eau accumulées sont diminuées (environ 50%) à l'exutoire c'est-à-dire à l'entrée du bourg, là où se concentrent les enjeux. Par ailleurs, l'emprise de la zone d'accumulation est également plus faible. Pour cette analyse, il est préférable de raisonner en proportion puisque le réseau en zone urbaine n'est pas modélisé, l'eau

ne peut donc pas sortir du modèle et se concentre en zone basse. Les résultats du modèle mettent également en évidence un abaissement des vitesses d'écoulements. Les résultats obtenus démontrent l'utilité des aménagements proposés puisqu'ils réduisent les volumes transmis.

Au vu des résultats montrant l'intérêt des solutions d'hydraulique douce pour les problèmes de ruissellements rencontrés sur les bassins modélisés, le même type d'aménagements a donc été proposé sur l'ensemble des sous-bassins alimentant les secteurs à enjeux (= 181 sous-bassins). Un chiffrage des aménagements a été estimé par sous-bassin versant permettant d'établir une programmation financière.

2. Choix des bassins tests

Plusieurs critères ont guidé le choix des bassins tests qui figurent dans la fiche action, à savoir :

- Être situé en totalité dans le périmètre de Grand Poitiers. En effet, seul cet EPCI a souhaité mettre en œuvre des travaux à la suite du plan de gestion des ruissellements produit dans le cadre du PAPI Vienne aval. Pour rappel, Grand Poitiers a confié la délégation de compétence « Prévention des Inondations - PI » à l'EPTB Vienne.
- Être de taille réduite. Dans la mesure où cette action a pour objectif l'exemplarité des aménagements proposés, il est préférable de concentrer les efforts sur un périmètre raisonnable.
- Avoir identifié des risques d'inondation par ruissellement (croisement aléa et enjeux).

a) Bassin test n°22 situé sur la commune de Bonnes

Les ruissellements générés sur ce bassin alimentent le hameau des Barbalières (commune de Bonnes). L'analyse des enveloppes inondation par ruissellement produite par le CEREMA (enveloppes EXZECO) croisée avec la BD TOPO de l'IGN permet de quantifier le nombre de bâtiment impacté par cet aléa.

On dénombre environ 12 bâtiments (dont 8 logements) en amont de la RD749 et 50 bâtiments (dont 24 logements) en aval de la RD749 potentiellement impactés par l'aléa ruissellement.

b) Bassin test n°151 situé sur la commune de Chauvigny

Les ruissellements générés sur ce bassin alimentent le Talbat (affluent de la Vienne) qui traverse le bourg de la commune de Chauvigny. Ces ruissellements confluent avec le Talbat au niveau du camping municipal (= établissement sensible) situé au sein de l'enveloppe d'inondation par ruissellement produite par le CEREMA (enveloppes EXZECO).

La commune rapporte également des dégâts liés à plusieurs effondrements de murs d'enceinte le long de l'axe de ruissellement en raison des fortes vitesses d'écoulement lors d'épisodes pluvieux. Dans le bourg, 195 bâtiments abritant 201 logements sont situés dans la zone inondable du Talbat.

La gestion des ruissellements sur ce bassin test serait complémentaire aux aménagements hydrauliques de Terrier Mouton et de la Roche qui se situent en amont dans la vallée sèche du Talbat.

3. Montant des travaux

Les prix moyens connues des différents travaux sont les suivants :

- Haie = 15 €/ml (plantation de haie multistrate avec protection contre le gibier)

- Fossés à redents = 50 €/ml (création du fossé existant, création des redents)
- Noues d'infiltration = 8 €/m² (terrassement et évacuation dans un périmètre proche)

Sous-bassin	Haies € HT	Fossés à redents € HT	Noues € HT	Bassin rétention € HT	TOTAL € HT
22 - Barbalières	38 985,00	0,00	0,00		38 985,00
151 - Chauvigny	43 395,00	33 750,00	71 144,00	25 000,00	173 289,00
TOTAL € HT	82 380,00	33 750,00	71 144,00	25 000,00	212 274,00

- Répartition des taux de subventions sollicités en fonction de la nature des travaux

Financeurs	Haies	Fossés à redents	Noues	Bassin rétention
EPTB Vienne	20 % = 16 476,00 € HT	20 % = 6 750,00 € HT	20 % = 14 228,80 € HT	20 % = 5 000,00 € HT
Etat - FPRNM	40 % = 32 952,00 € HT	40 % = 13 500,00 € HT	40 % = 28 457,60 € HT	40 % = 10 000,00 € HT
Agence de l'eau Loire-Bretagne	40 % = 32 952,00 € HT	40 % = 13 500,00 € HT	40 % = 28 457,60 € HT	40 % = 10 000,00 € HT
TOTAL %	100 % = 82 380,00 € HT	100 % = 33 750,00 € HT	100 % = 71 144,00 € HT	100 % = 25 000,00 € HT

- Plan de financement détaillé

Le montant de la maîtrise d'œuvre (MOE) est estimé à 12% du montant des travaux.

Financeurs	Montant travaux € HT	Montant MOE € HT	TOTAL € HT	%	TOTAL arrondi € HT	%
EPTB Vienne	42 454,80	5 094,58	47 549,38	20	47 600,00	20
Etat FPRNM	84 909,60	10 189,15	95 098,75	40	95 200,00	40
Agence de l'eau Loire-Bretagne	84 909,60	10 189,15	95 098,75	40	95 200,00	40
TOTAL	212 274,00	25 472,88	237 746,88	100	238 000,00	100

Fiche action n°6-3 : Réalisation d'un plan de gestion des ruissellements sur les bassins prioritaires

Objectif : Mieux comprendre, intégrer et gérer les phénomènes de ruissellement dans l'aménagement du territoire (Disposition 7 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, un plan de gestion des ruissellements a été élaboré sur les sous-bassins qui alimentent les communes le long de la Vienne entre Valdivienne et Châtellerault. A partir de ce plan de gestion, une fiche action figure dans le PAPI Vienne – Clain (n° FA 6.2) pour mener des travaux sur des bassins tests.

La connaissance sur l'aléa ruissellement est donc hétérogène à l'échelle du PAPI Vienne – Clain. Cette fiche action vise à améliorer la connaissance de ce phénomène, diffuser l'information, identifier les bassins prioritaires (à partir d'un croisement entre l'aléa issu des enveloppes d'inondation par ruissellement produites par le CEREMA – enveloppes EXZECO - et des enjeux à partir notamment de la BD TOPO) et élaborer un programme d'action chiffré de réduction du risque inondation par ruissellement sur ces secteurs.

Ce travail pourra s'appuyer sur des connaissances d'ores-et-déjà acquises :

- Les enveloppes d'aléas ruissellement d'ores-et-déjà en possession de l'EPTB Vienne à l'échelle du PAPI Vienne – Clain (enveloppes EXZECO produites par le CEREMA)
- Les résultats du stage réalisé dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Clain pour cartographier les zones d'érosion et les éléments paysagers limitant le ruissellement

Une recherche des événements passés à partir de la bibliographie, des arrêtés CATNAT et d'une enquête auprès des communes sera également réalisée.

L'action prévoit l'acquisition de données supplémentaires notamment pour dimensionner les aménagements à réaliser et les justifier au regard des enjeux impactés. Ainsi, à titre d'exemple, des prestations relatives à des levés topographiques, des essais de perméabilité, de la modélisation seront externalisées.

Le programme d'action qui sera établi pourra s'inscrire dans le cadre du PAPI Vienne - Clain à compter de 2027.

Territoire concerné : En fonction de la délégation de compétence ou de la convention de coopération public/public qui sera mise en place avec les collectivités compétentes en matière de GEMAPI dont Grand Poitiers et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne
La prestation sera externalisée.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Amélioration de la connaissance	Elaboration programme d'action + investigations	Elaboration programme d'action + investigations				
Coût de l'action (€) (HT)	25 000	25 000	25 000				75 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
75 000	75 000

	Part (%)	Montant € (HT)
EPTB Vienne	20	15 000
Etat - FPRNM	50	37 500
Région CVL - FEDER Plan Loire	30	22 500
TOTAL	100	75 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Identification des bassins prioritaires
 Enquête réalisée auprès des communes
 Elaboration des programmes d'actions

Fiche action n°6-4 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le Clain aval

Objectif : Promouvoir une démarche cohérente de préservation et de restauration des ZEC prioritaires des bassins du Clain et de la Vienne (Disposition 4 SLGRI)

Description de l'action :

Il s'agit de mener une étude globale sur la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et des Zones Humides (ZH). L'objectif étant de définir un programme pluriannuel de travaux sur l'ensemble du territoire du Clain aval. Pour se faire deux entrées seront considérées :

- la Prévention des Inondations (PI) par la restauration et la préservation des ZEC ;
- la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) par la restauration et la préservation des ZH utiles à la réserve en eau (qualitative et quantitative) et à la biodiversité.

Un socle de connaissances existe déjà :

- l'étude (dite SEPIA) définissant la stratégie de prévention des inondations menée par l'EPTB Vienne en octobre 2020 : localisation des ZEC à restaurer ou à préserver et localisation des zones à enjeux ;
- les inventaires de ZH réalisés dans le cadre du SAGE Clain : localisation et caractérisation des ZH.

Contenu de l'étude :

Phase 1 : Sous-bassins Auxance, Boivre, Clain (sous-bassins désignés « prioritaires » par l'étude SEPIA)

- étude préalable : Hiérarchisation des ZEC et ZH stratégiques qui répondent aux objectifs GeMAPI. Cette hiérarchisation s'établira à partir de l'ensemble des données existantes, la fonctionnalité de ces zones sera évaluée ;

- avant-projet (AVP) : Définition des scénarios de préservation et restauration des zones prioritaires en concertation avec les acteurs locaux et les propriétaires. Ces scénarios permettront d'aboutir à un chiffrage des actions projetées.

Phase 2 : Sous-bassins Miosson – Pallu

- étude préalable : Hiérarchisation des ZEC et ZH stratégiques qui répondent aux objectifs GeMAPI. Cette hiérarchisation s'établira à partir de l'ensemble des données existantes, la fonctionnalité de ces zones sera évaluée.

- avant-projet (AVP) : Définition des scénarios de préservation et restauration des zones prioritaires en concertation avec les acteurs locaux et les propriétaires. Ces scénarios permettront d'aboutir à un chiffrage des actions projetées.

La définition des travaux au stade AVP, l'évaluation des fonctionnalités et la hiérarchisation nécessiteront une phase terrain importante pour réaliser les mesures topographiques nécessaires. Ces données permettront la mise en place d'un modèle hydraulique pour connaître les fonctionnalités, évaluer les gains sur l'abaissement des lignes d'eau et alimenter à minima une justification économique permettant d'évaluer l'opportunité des aménagements au regard des dommages évités sur les enjeux. Une analyse du foncier sera menée sur les ZEC à restaurer, ainsi que sur les mesures compensatoires en cas d'impact sur les activités agricoles existantes. Une hiérarchisation objective d'intervention pourra ainsi être définie.

Remarque : l'étude ne débutera qu'en 2025 afin qu'un maximum d'inventaires de ZH puissent être réalisés.

Les potentiels travaux de restauration de ZEC identifiés comme prioritaires à l'issue de cette étude pourront être intégrés dans le cadre du présent PAPI.

Territoire concerné :

Ensemble du territoire du Syndicat du Clain Aval. Surfaces concernées par les 4 niveaux d'intervention de l'étude SEPIA :

- préservation de base : 1 800 Ha
- préservation importante : 800 Ha
- préservation importante et restauration : 1 100 Ha
- restauration : 750 Ha

Modalités de mise en œuvre : Maitre d'ouvrage = Syndicat Clain aval

La prestation sera externalisée.

Le cas échéant, concertation préalable mise en œuvre pour la définition de l'action : le cahier des charges sera rédigé en partenariat avec l'EPTB Vienne pour préciser les objectifs (coordonner les inventaires ZH à venir avec l'étude, coordonner l'étude avec la disposition 8A-2 du SAGE Clain « identifier les ZH stratégiques et mettre en place des outils de préservation »)

Un comité de pilotage sera constitué pour le suivi de l'étude, sa composition sera faite en concertation avec l'EPTB Vienne

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Définition CCTP	Phase 1 : étude préalable + AVP	Phase 1 : AVP	Phase 2 : étude préalable + AVP			
Coût de l'action (€) (HT)	4 166,67	45 833,33	37 500	12 500			100 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
100 000	100 000

	Part (%)	Montant € (HT)
Syndicat Clain aval	20	20 000
Etat - FPRNM	40	40 000
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40	40 000
TOTAL	100	100 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Surface de ZEC/ZH préservées

Surface de ZEC/ZH restaurées

Fiche action n°6-5 : Améliorer la connaissance de l'aléa ruissellement et établir un plan de gestion sur les bassins prioritaires de Grand Châtelleraut

Objectif : Mieux comprendre, intégrer et gérer les phénomènes de ruissellement dans l'aménagement du territoire (Disposition 7 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, un plan de gestion des ruissellements a été élaboré sur 181 sous-bassins qui alimentent les communes le long de la Vienne entre Valdivienne et Châtelleraut. Il concerne en tout 41 communes dont 12 situées sur le territoire de Grand Châtelleraut avec 32 sous-bassins.

Ce plan vise à réduire les différents impacts liés au phénomène de ruissellement : coulées de boues, inondation, perte de terres arables et pollution des eaux. Il s'appuie sur des techniques dites d'hydraulique douce telles que l'aménagement de haies, de fossés ou la création de noues. Pour être efficaces et optimiser leurs effets, ces aménagements doivent être cumulés et coordonnés dans l'espace, au plus proche de la zone de production du ruissellement et au fil du linéaire emprunté par le ruissellement. Cette stratégie suppose une connaissance fine du territoire.

Sur les 32 sous-bassins de Grand Châtelleraut, seuls 3 ont fait l'objet d'une modélisation permettant d'évaluer les effets de différents aménagements sur les vitesses et hauteurs d'eau. Les modélisations réalisées sur ces sous bassins démontrent un effet potentiel bénéfique des aménagements en matière de réduction du phénomène d'érosion (diminution des vitesses et hauteurs d'eau). Cependant, des investigations complémentaires doivent être menées pour déterminer précisément les bénéfices en matière de prévention des inondations : enjeux concernés (personnes et biens) et impacts des aménagements envisagés.

Compte tenu du montant des aménagements proposés (près de 600 000 € sur les 3 sous-bassins et 2,53 M € sur le territoire de Grand Châtelleraut), il convient d'examiner précisément les enjeux potentiellement impactés sur chaque sous-bassin (analyse coûts/bénéfices).

Par ailleurs, la connaissance de l'aléa ruissellement à l'échelle du PAPI Vienne – Clain est hétérogène sur le territoire de Grand Châtelleraut. Des secteurs à enjeux pourraient ainsi être identifiés comme sur le bassin de l'Envigne.

Cette fiche action vise à améliorer la connaissance du phénomène de ruissellement en réalisant des études complémentaires pour identifier et quantifier les enjeux impactés : levées topographiques, analyses coût bénéfices, modélisations sur d'autres sous-bassins. Une analyse sera conduite sur la compatibilité des apports d'eau par ruissellement avec le dimensionnement des réseaux d'eau pluviale afin d'identifier les dysfonctionnements et donc les inondations potentielles

Elle permettra d'ajuster, le cas échéant, le programme d'actions à échéance 2027.

A ce stade, Grand Châtelleraut n'est pas en mesure de chiffrer le coût d'un potentiel plan de gestion des ruissellements.

Territoire concerné : Périmètre du PAPI Vienne – Clain (= périmètre SLGRI) situé sur le territoire de Grand Châtelleraut.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = Grand Châtelleraut qui mandatera un AMO pour calibrer l'étude et rédiger le CCTP.
Les prestations seront externalisées.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Analyse des enjeux impactés sur 5 sous bassins prioritaires	Etudes des nouveaux sous bassins	Ajustement du programme d'action				
Coût de l'action (€) (TTC)	30 000	40 000	15 000				85 000

Plan de financement :

Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)
70 833,33	85 000

	Part (%)	Montant € (TTC)
Grand Châtelleraut	20	17 000
Etat - FPRNM	50	42 500
Région CVL - FEDER Plan Loire	30	25 500
TOTAL	100	85 000

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de sous-bassins prioritaires étudiés au regard des enjeux concernés par le risque inondation (levés topographique, analyses coûts/bénéfices)
Nombre de sous-bassins modélisés
Nombre de nouveaux sous-bassins à enjeux identifiés

Fiche action n°6-6 : Définition d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé visant la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) sur le Clain amont

Objectif : Promouvoir une démarche cohérente de préservation et de restauration des ZEC prioritaires des bassins du Clain et de la Vienne (Disposition 4 SLGRI)

Description de l'action :

Suite à l'étude portée par l'EPTB Vienne et réalisée par le groupement Sepia/NCA-Environnement, les zones à enjeux ainsi que les ZEC à restaurer et à préserver sont localisées (avec un degré de priorité). D'après les résultats de l'étude, le Palais et la Vonne en amont de Vivonne ainsi que la Dive en amont de Couhé sont des secteurs qui présentent des enjeux de restauration importants. Sur la base de ces informations, trois zones d'expansion de crue majeures définies comme à restaurer sont prises en compte dans cette action (voir cartographie en annexes 1 et 2).

La présente fiche action vise via une étude complémentaire à les caractériser, définir les bénéfices attendus en terme de rétention et de zones humides, les aménagements à réaliser ainsi que les impacts engendrés sur le foncier. Deux entrées sont ainsi considérées :

- la Prévention des Inondations (PI) par la restauration et la préservation des ZEC
- la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) par la restauration et la préservation des Zones Humides (ZH) utiles à la réserve en eau (qualitative et quantitative) et à la biodiversité

Le cahier des charges de l'étude sera composé de plusieurs tranches :

- La première, visant à modéliser le fonctionnement des ZEC et apprécier l'utilité d'aménagements au regard de l'impact sur la ligne d'eau, du volume stocké et du coût des dommages évités sur les zones à enjeux (assimilé à une analyse coûts/bénéfices qui figure en annexe 4 du cahier des charges PAPI) et de leurs intérêts pour le fonctionnement des zones humides.

- Suivie de deux tranches, à engager en fonction des conclusions précédentes pour chaque ZEC indépendamment : l'une définissant un programme d'aménagement chiffré et hiérarchisé à mettre en place pour restaurer/améliorer le fonctionnement de la ZEC et des zones humides associées, l'autre pour évaluer l'impact des aménagements sur le foncier et définir les modalités de compensation (impact de la sur-inondation sur le foncier agricole notamment). L'impact sur le foncier peut entrer dans une tranche optionnelle.

Il s'agit de mener une étude globale sur la restauration et la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et des Zones Humides (ZH). L'objectif étant de définir un programme pluriannuel de travaux sur l'ensemble du territoire du Clain aval. Pour se faire deux entrées seront considérées :

- la Prévention des Inondations (PI) par la restauration et la préservation des ZEC ;
- la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMA) par la restauration et la préservation des ZH utiles à la réserve en eau (qualitative et quantitative) et à la biodiversité.

Un socle de connaissances existe déjà :

- l'étude (dite SEPIA) définissant la stratégie de prévention des inondations menée par l'EPTB Vienne en octobre 2020 : localisation des ZEC à restaurer ou à préserver et localisation des zones à enjeux ;
- les inventaires de ZH réalisés dans le cadre du SAGE Clain : localisation et caractérisation des ZH.

Territoire concerné :

Les aménagements envisagés sont situés sur les communes de Vivonne/Marigny-Chemereau/Marçay pour les ZEC 1 et 2 ainsi que sur les communes de Valence-en-Poitou/Rom pour la ZEC 3. Ces communes ne sont pas directement concernées par un PPRi mais se situent en amont direct du PPRi de la Vallée du Clain dont les 1ères communes en aval sont Ligugé, Smarves, St-Benoit puis Poitiers. Les cours d'eau sur lesquels se situent les ZEC sont des contributeurs principaux au débit du Clain. En hautes-eaux, la Dive peut représenter jusqu'à 15 % du débit du Clain à Poitiers lors de pic de crue journalier (biennal), la Vonne peut représenter jusqu'à 63 % du débit du Clain à Poitiers lors de pic de crue journalier (vicennale) (voir annexe 3). L'absence de station hydrométrique sur le Palais ne permet pas d'évaluer finement ses apports mais ces derniers sont conséquents au vu du bassin versant drainé et des observations de terrain. De plus, d'important travaux de restauration GEMA sont envisagés sur le secteur aval du Palais pour restaurer le lit en fond de vallées, il est ainsi pertinent de les coupler à des actions en lit majeur pour la restauration de la ZEC et des zones humides associées, présentant un potentiel fort de rétention des eaux (voir annexe 4 – remise en fond de talweg). Concernant la Dive, la zone humide concernée révèle des intérêts écologiques importants (ZNIEFF, ENS), mais a perdu de ses fonctionnalités depuis les aménagements hydrauliques.

La rétention de l'eau sur les bassins versants en amont des zones à enjeux est primordiale et les secteurs ciblés pour la restauration de ZEC est à cet effet judicieux. Au-delà de l'atténuation des débits vers les communes présentant un PPRi, ces ZEC sont situées en amont direct de communes présentant des risques inondation et des enjeux définis dans l'étude préalable (Vivonne – Couhé).

Modalités de mise en œuvre : Maitre d'ouvrage = Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud

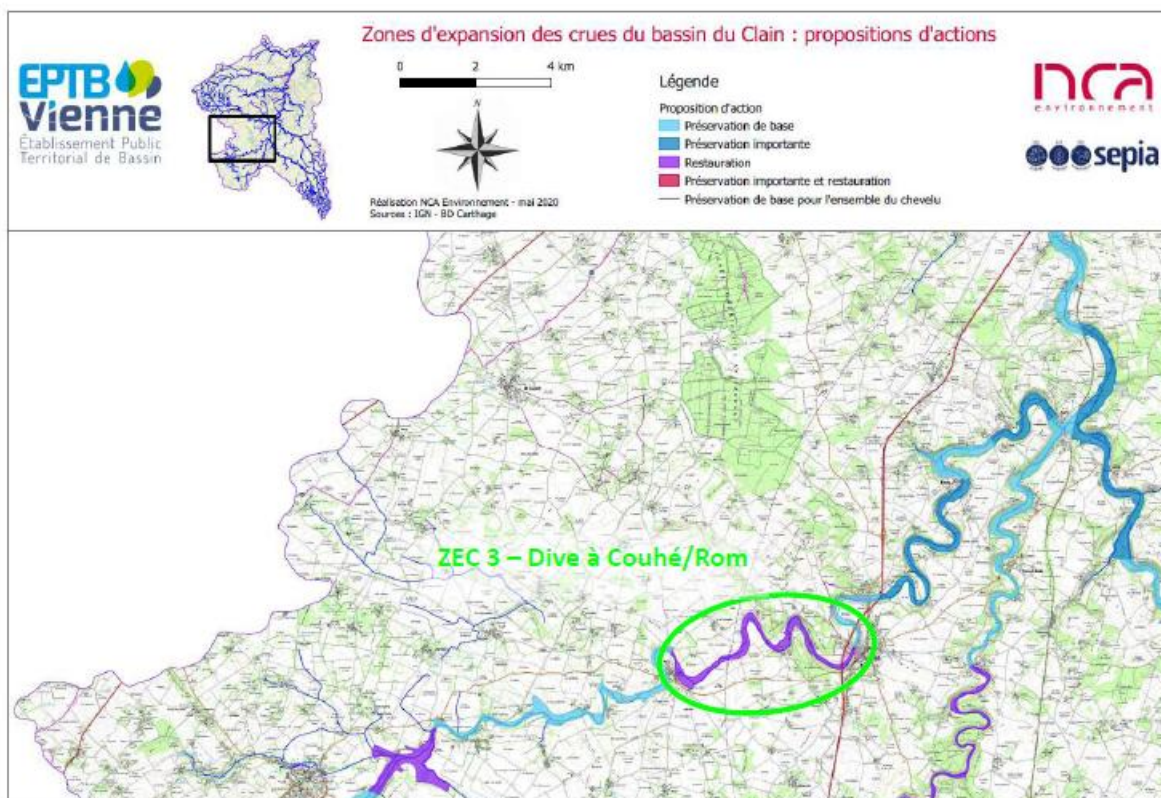
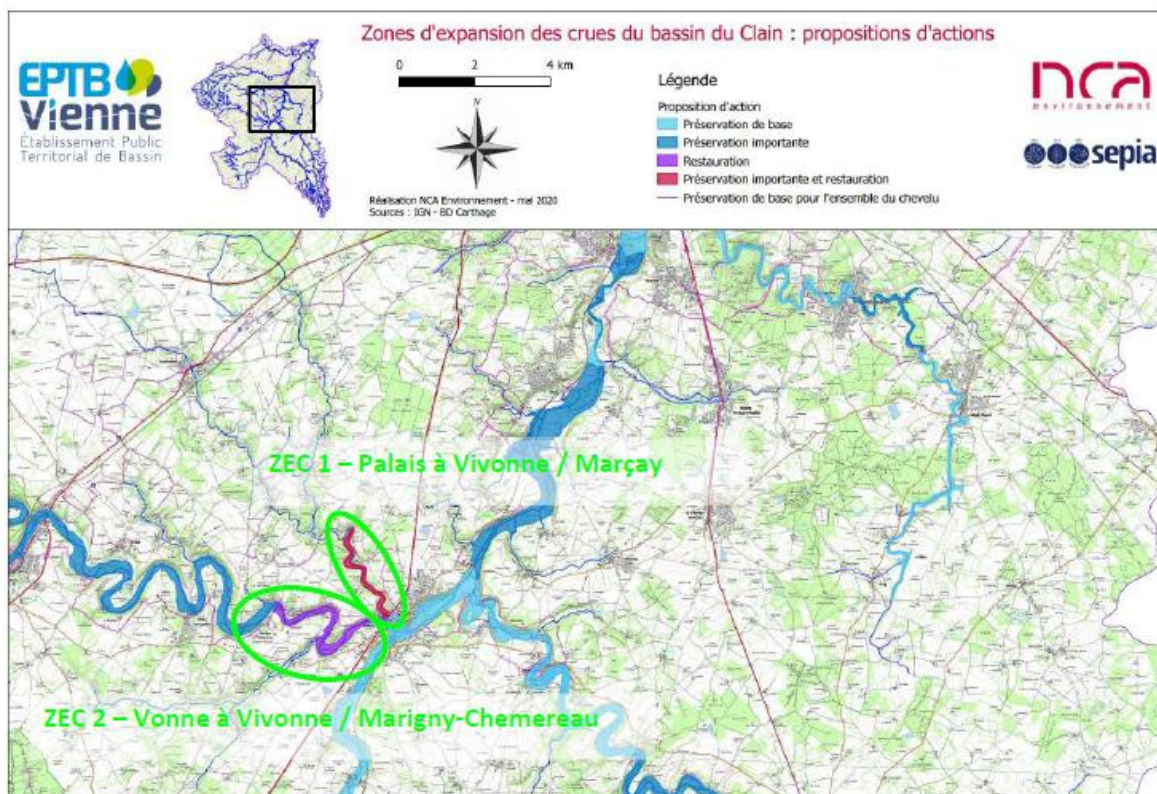
- La réalisation de l'étude sera externalisée, via un marché public avec pour cibles les bureaux d'études spécialisés en environnement et hydraulique.
- Un seul marché public regroupant l'étude des trois ZEC identifiées est envisagé.
- Le pilotage sera assuré conjointement par le syndicat de rivière et l'organisme en charge de l'étude. Une phase de concertation devra se tenir entre la définition du fonctionnement des ZEC et la caractérisation des travaux à mener, associant les différentes parties prenantes : collectivités, services de l'état, propriétaires fonciers, profession agricole, ...
- L'étude aura pour vocation de livrer des projets clé en main pour la mise en œuvre pratique des actions.

Echéancier prévisionnel :

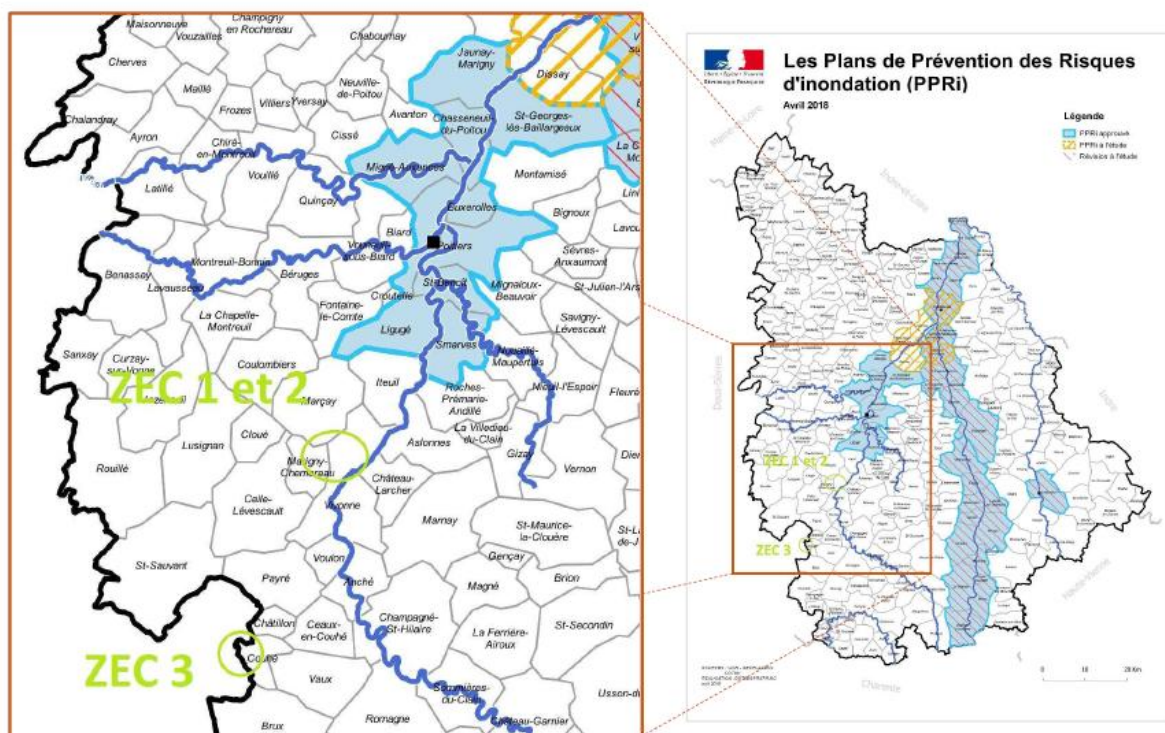
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	Marché public, étude modélisation ZEC - bénéfices	Etude programme d'actions par ZEC	Etude impact foncier				
Coût de l'action (€) (HT)	32 000	18 667*3	8 000				96 000

Plan de financement :		
Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)	
96 000	96 000	
	Part (%)	Montant € (HT)
Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud	20	19 200
Etat - FPRNM	40	38 400
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	40	38 400
TOTAL	100	96 000
Indicateurs de suivi/réussite : Nombre de ZEC avec un projet de restauration/amélioration du fonctionnement, Surface d'emprise de la ZEC envisagée et volume théorique stocké, Nombre et diversité d'aménagements programmés pour la restauration des ZEC (nombre de radiers en lit mineur, linéaire de haies sur butte en lit majeur, évolution des pratiques agricoles en lit majeur, ...), Surface de zones humides restaurées		

Annexe 1 – Localisation des Zones d'Expansion de Crue concernées par l'appel à projets



Annexe 2 – Localisation des Zones d'Expansion de Crue par rapport aux PPRI de la Vienne



Annexe 3 – Données hydrologiques de hautes-eaux et pourcentage du débit par rapport à celui du Clain à Poitiers

	Entité hydrométrique	Clain à Poitiers	Dive à Voulon	% débit/ Clain	Vonne à Cloué	% débit/ Clain
		L234 1610	L210 3010		L225 3010	
Q-X (CRUCAL) m3/s	Biennal	95	15	15	56	59
	Quinquennale	144	20	14	88	61
	Décennale	177	23	13	110	62
	Vicennale	208	27	13	130	63
	Cinquantennale				156	
QI-X (CRUCAL) m3/s	Biennale	86	15	17	41	48
	Quinquennale	131	20	15	64	49
	Décennale	160	23	15	79	50
	Vicennale	188	27	14	94	50
	Cinquantennale	225			113	50

Source : Hydroportail V3.1.3 consulté en septembre 2022

Annexe 4 – Projet de restauration GEMA du Palais à coupler avec des actions PI pour la restauration des ZEC

étude préalable au CTMA de la Vienne, du Palais et de la nasse

riches actions priorité 2

Le Palais au niveau du Moulin de Goupillon

Rivière : Le Palais

Lieu-dit : Goupillon

Usage : tracé déplacé pour l'alimentation d'un moulin avec un prélèvement agricole (abandonné ?) (rive gauche) et bras de décharge déplacé en limite de parcelle (rive droite) avec mise en cultures du lit majeur.



Vue du tracé déplacé par rapport au point bas de la vallée.



Vue de la vallée avec les traces visibles d'anciens méandres dans la parcelle labourée.



Ce secteur est localisé en aval du Moulin de Goupillon. L'extrait du cadastre napoléonien de la commune de Vivonne (source : archives départementales de la Vienne, 1824), permet de visualiser le site et le tracé historique du ruisseau. L'extrait montre que le site présentait déjà la configuration actuelle.

La mise en culture du lit majeur permet de voir les traces de l'ancien lit par la granulométrie présente dans les labours.



L'objectif du projet est donc de restaurer la qualité morphodynamique du réseau hydrographique sur ce secteur en remettant le lit du ruisseau dans son talweg naturel. Le linéaire potentiel de remise dans le talweg sur ce secteur représente 1 163 ml.



Un budget prévisionnel de 70 200 € HT (84 240 € TTC) est affiché sur ce site en priorité 2.

Le Palais au niveau du Chêne

Rivière : Le Palais

Lieu-dit : Le Chêne

Usage : tracé déplacé en limite de boisement avec mise en cultures du lit majeur.



Vue du tracé déplacé très rectiligne.



Vue de l'écoulement dans le colaire en rive droite.



Ce secteur est localisé en aval du Moulin de Goupillon. L'extrait du cadastre napoléonien de la commune de Vivonne (source : archives départementales de la Vienne, 1824) permet de visualiser le site et le tracé historique du ruisseau. Un nouveau lit a été réalisé en rive gauche de la vallée en limite de boisement.

La mise en culture du lit majeur permet de voir les traces de l'ancien lit par la granulométrie présente dans les labours.



L'objectif du projet est donc de restaurer la qualité morphodynamique du réseau hydrographique sur ce secteur en remettant le lit du ruisseau dans son talweg naturel. Le linéaire potentiel de remise dans le talweg sur ce secteur représente 900 ml.



Un budget prévisionnel de 54 000 € HT (64 800 € TTC) est affiché sur ce site en priorité 2.

Le Palais au niveau de la Carrière

Rivière : Le Palais

Lieu-dit : La Carrière

Usage : tracé déplacé en amont de Vivonne



Vue du tracé déplacé par rapport au point bas de la vallée



Vue du talus dans la prairie en rive droite du tracé actuel



Ce secteur est localisé juste en amont de Vivonne. L'extrait du cadastre napoléonien de la commune de Vivonne (source : archives départementales de la Vienne, 1824), permet de visualiser le site et la présence de deux bras avec le bras en fond de vallée matérialisé comme le tracé du Palais. Aujourd'hui, le tracé en fond de vallée est devenu un fossé.

Le Palais emprunte le tracé de rive gauche avec un bras alimentant une pièce d'eau localisée près de l'habitation de la Carrière (ancien moulin ?).



L'objectif du projet est donc de restaurer la qualité morphodynamique du réseau hydrographique sur ce secteur en remettant le lit du ruisseau dans son talweg naturel. Le linéaire potentiel de remise dans le talweg sur ce secteur représente 490 ml.



Un budget prévisionnel de 31 850 € HT (38 220 € TTC) est affiché sur ce site en priorité 2.

Fiche action n°6-7 : Réalisation des travaux sur les ouvrages écrêteurs du Talbat (commune de Chauvigny)

Objectif : Etudier la réduction de l'aléa inondation par une optimisation des ouvrages hydrauliques existants, dans une logique de bassin versant (Disposition 13 SLGRI)

Description de l'action :

Dans le cadre du PAPI Vienne aval, une étude a été menée pour régulariser les ouvrages du Talbat (Terrier Mouton et vallée de la Roche) en tant qu'aménagement hydraulique au sens de l'article R. 562-18 du code de l'Environnement. Le dossier de régularisation sera déposé en début d'année 2023.

L'étude a mis en évidence une bonne stabilité des ouvrages grâce aux investigations géotechniques néanmoins des travaux permettant d'assurer les performances hydrauliques des ouvrages ont été préconisés au stade d'avant-projet (AVP).

Ces travaux concernent principalement :

- La reprise de l'étanchéité
- Le nettoyage de la végétation arbustive
- La réparation des ouvrages de génie civil (reprise de maçonnerie, fissure, ...)
- La réalisation d'étude complémentaires

L'ensemble des travaux ont fait l'objet d'une justification économique démontrant que le nombre d'habitants protégés ainsi que le montant des dommages évités par le bon fonctionnement des ouvrages justifient la réalisation des travaux préconisés.

Les AVP et justifications économiques figurent en annexe 9.8

Territoire concerné :

Communes de Chauvigny au sein de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Modalités de mise en œuvre : Maître d'ouvrage = EPTB Vienne (par délégation de la compétence de la CU. Grand Poitiers) ou Grand Poitiers.

Les prestations seront externalisées. Un bureau d'études agréé sera recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux qui le nécessite. Un comité de suivi sera mis en place comprenant l'EPTB Vienne, Grand Poitiers, la commune de Chauvigny, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) et les services de l'Etat.

Echéancier prévisionnel :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Coût total
Type de prestation	MOE + travaux	MOE + travaux	MOE + travaux				
Coût de l'action (€) (HT)	65 000	65 000	62 470				192 470

Plan de financement :		
Montant HT	Montant global (investissement financé sur HT sinon mettre TTC)	
192 470	192 470	
	Part (%)	Montant € (HT)
Grand Poitiers	50	96 235
Etat - FPRNM	50	96 235
TOTAL	100	192 470
Indicateurs de suivi/réussite :		
Réalisation des travaux		